

**UNFCCC cover page**

**Blank page**



fem

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE

1<sup>er</sup> juillet 2009

---

RAPPORT DU FEM À LA QUINZIÈME SESSION  
DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES  
À LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES  
SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>Introduction.....</b>	<b>6</b>
<b>Première partie : Activités financées par le FEM dans le cadre de projets .....</b>	<b>6</b>
<b>Deuxième partie : Suite donnée aux directives reçues au titre de la Convention .....</b>	<b>24</b>

**ABRÉVIATIONS ET SIGLES**

BAfD	Banque africaine de développement
BAsD	Banque asiatique de développement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BID	Banque interaméricaine de développement
CCNUCC	Conférence-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
COP	Conférence des Parties
CSP	Programme d'aide aux points focaux nationaux
DAR	Dispositif d'allocation de ressources
EBT	Évaluation des besoins de technologies
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GES	Gaz à effet de serre
IDA	Association internationale de développement
ITC	Initiative sur les technologies climatiques
LULUCF	Activités dites LULUCF
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PACN	Programme d'aide à l'établissement des communications nationales
PANA	Programme d'action national pour l'adaptation au changement climatique
PAS	Alliance du Pacifique pour la durabilité
PEID	Petits États insulaires en développement
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPG	Financement pour la préparation de projets
PSI	Programme stratégique d'investissement
S&E	Suivi et évaluation
SCCF	Fonds spécial pour les changements climatiques (Fonds spécial)
SGP	Programme de microfinancements
STAP	Groupe consultatif du FEM pour la science et la technologie
UTCATF	Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie

## INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été préparé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour la quinzième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).
2. Le rapport comprend deux parties et quatre annexes. La première partie rend compte des activités menées au titre des projets approuvés par le FEM pendant la période considérée, c'est-à-dire du 1er septembre 2008 au 30 juin 2009. Il s'agit des activités de prévention du risque de changement climatique et des activités d'adaptation financées par la Caisse du FEM, le Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA) et le Fonds spécial pour les changements climatiques (Fonds spécial). La deuxième partie présente la suite donnée par le FEM aux directives de la Conférence des parties.

### PREMIÈRE PARTIE :

#### ACTIVITÉS FINANCÉES PAR LE FEM DANS LE CADRE DE PROJETS

3. Mécanisme financier de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le FEM finance des activités ayant le pays pour moteur et répondant aux politiques, secteurs d'action prioritaires et critères d'attribution des ressources approuvés par la Conférence des parties. Les projets financés par le FEM sont administrés par dix Agents et Organismes d'exécution<sup>1</sup>.

#### **Atténuation du changement climatique**

4. Du 1er septembre 2008 au 30 juin 2009, le FEM a alloué 233,15 millions de dollars à partir de sa Caisse pour financer 71 projets dans le domaine d'intervention « changements climatiques »<sup>2</sup>, dont 55 de grande envergure et 16 de moyenne envergure<sup>3</sup>. Ces projets permettront de mobiliser environ 2,07 milliards de dollars de cofinancement auprès des gouvernements des pays bénéficiaires, du secteur privé, des Entités d'exécution du FEM, d'autres organismes d'aide bilatérale et multilatérale et d'organisations non gouvernementales (ONG). Le

---

<sup>1</sup> Il s'agit des institutions suivantes : Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Banque mondiale, Banque africaine de développement (BAfD), Banque asiatique de développement (BAsD), Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), Banque interaméricaine de développement (BID), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Fonds international de développement agricole (FIDA) et Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

<sup>2</sup> Quinze de ces projets sont des activités plurisectorielles bénéficiant de ressources affectées au domaine d'intervention « changements climatiques ». Les chiffres présentés dans ce rapport ne tiennent pas compte des ressources provenant d'autres domaines d'intervention.

<sup>3</sup> Les projets de grande envergure sont ceux pour lesquels la dotation du FEM dépasse un million de dollars ; ce financement est plafonné à un million de dollars pour les projets de moyenne envergure, hors allocations pour frais aux Entités d'exécution. Pour les projets de grande et de moyenne envergure, une allocation pour frais de gestion équivalant à 10 % des ressources allouées par le FEM est versée aux Entités d'exécution.

tableau 1 ci-dessous récapitule les données de base sur ces projets, dont on pourra trouver le résumé à l'annexe 1. Il convient de noter que durant les neuf mois couverts par le rapport, les taux d'approbation ont nettement augmenté par rapport à ceux de la période précédente (septembre 2007 – août 2008) : le nombre de projets approuvés a augmenté de 73 %, les financements du FEM de 18 % et les cofinancements de 38 %.

5. En novembre 2008, le Conseil du FEM a approuvé les descriptifs des trois plateformes-cadres suivantes : « Réduction de l'empreinte carbone des industries en Asie du Sud-Est par l'application d'un système de gestion de l'énergie (ISO 50 000) », qui a pour but d'aider simultanément cinq pays d'Asie du Sud-Est à adopter les normes de l'Organisation internationale de la normalisation (ISO) ce qui aura pour effet d'accélérer l'application de méthodes de référence en matière de consommation et de maîtrise de l'énergie ; « Cadre de promotion de la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les bâtiments », qui prévoit des mesures visant à réduire les émissions et la consommation d'énergie des bâtiments en freinant la demande, améliorant le rendement énergétique au plan technique et intégrant les sources d'énergie renouvelable passive et active à l'architecture du bâtiment ; et « Programme stratégique pour l'Afrique de l'Ouest (composante énergie) », qui est brièvement décrit dans la deuxième partie

6. Les projets de prévention du risque climatique approuvés pendant la période considérée se répartissent sur six régions. Vingt-et-un projets sur les 71 se déroulent en Afrique, 16 dans la région Asie de l'Est et Pacifique, 11 en Europe et Asie centrale, dix dans la région Amérique latine et Caraïbes, huit en Asie du Sud, un en Afrique du Nord, et quatre sont des projets mondiaux.

7. Les projets se rattachent aux six programmes stratégiques qui sous-tendent la programmation des activités de prévention du risque climatique pendant FEM-4. Vingt-quatre projets relèvent du programme 1 (bâtiments à faible consommation d'énergie), 17 du programme 2 (maîtrise de l'énergie dans l'industrie), huit du programme 3 (énergies renouvelables), un du programme 4 (production viable d'énergie issue de la biomasse), cinq du programme 5 (modes de transport viables), et 13, plurisectoriels pour certains, du programme 6 (utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF)<sup>4</sup>). Outre ses 68 projets, le FEM a approuvé un projet à l'appui de la quatrième phase d'opérations du Programme de microfinancements ; un projet d'activités habilitantes à l'appui des troisièmes communications nationales ; et un projet à l'appui du Marché mondial du développement, organisé par la Banque mondiale.

8. Ces projets sont administrés par huit Agents et Organismes d'exécution du FEM. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) administre le plus grand nombre d'entre eux, avec un portefeuille de 27 projets sur les 71 approuvés. Viennent ensuite l'ONUDI (17), la Banque mondiale (14), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Banque asiatique de développement (BAsD) (3 chacun), la Banque interaméricaine de développement (BID) (2), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et l'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'alimentation (FAO) (1 chacun). Il existe également trois projets conjoints, un exécuté par le PNUD et le PNUE, un par la Banque mondiale et le PNUD, et un par le PNUD et l'ONUDI.

9. Outre les ressources qu'il consacre à l'exécution de projets, le FEM aide les pays bénéficiaires à préparer et monter des projets correspondant à leurs priorités, notamment celles définies dans les communications nationales. Pendant la période considérée, il a ainsi alloué

<sup>4</sup> Sept de ces projets relèvent de plus d'un programme stratégique.

3,4 millions de dollars sur ses fonds propres pour financer la préparation de 41 projets d'atténuation du changement climatique (financements PPG). Le tableau 2 récapitule les données relatives à ces projets.

### **Adaptation au changement climatique**

#### ***Activités financées par la Caisse du FEM***

10. Donnant suite à la décision 6/CP.7 de la Conférence des parties (Accords de Marrakech), qui l'invitait à « mettre sur pied des projets pilotes ou des projets de démonstration [...] vraiment utiles, [qui] peuvent être intégrés dans la politique et les plans de développement durable des pays », le FEM a alloué 50 millions de dollars sur ses fonds propres pour financer la priorité stratégique « Expérimentation d'une approche opérationnelle de l'adaptation au changement climatique », plus connu sous le nom de priorité stratégique « adaptation ». Ce programme pilote a démarré en 2003 et s'est achevé en août 2008. En novembre 2008, le Secrétariat du FEM a présenté un rapport de fin d'exécution du programme au Conseil du FEM. Ce programme fera l'objet d'une évaluation par le Bureau d'évaluation indépendant du FEM. La poursuite du financement des mesures d'adaptation au moyen de la Caisse du FEM dépendra des décisions que prendra le Conseil du FEM et des nouvelles directives de la Conférence des parties à la CCNUCC.

#### ***Activités financées par le Fonds pour les pays les moins avancés***

11. Pendant la période couverte par le présent rapport, le Conseil du Fonds spécial /Fonds pour les PMA s'est réuni deux fois, le 13 novembre 2008 et le 24 juin 2009. Les documents présentés à ces réunions ont été placés sur le site du FEM ([http://www.thegef.org/interior\\_right.aspx?id=23018](http://www.thegef.org/interior_right.aspx?id=23018) et <http://www.thegef.org/interior.aspx?id=25480>).

12. Au 30 juin 2009, 19 Participants contributeurs (Allemagne, Australie, Autriche, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, France, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse) avaient annoncé des contributions d'un montant total de 179,9 millions de dollars au profit du Fonds pour les PMA. L'annexe 4 présente de plus amples détails sur l'état des ressources du Fonds.

13. L'approbation de tous les projets et des financements nécessaires à leur préparation se fait de façon continue dans le cadre du Fonds pour les PMA. Pendant la période considérée, trois nouveaux Programmes d'action nationaux pour l'adaptation au changement climatique (PANA) ont été présentés dans leur version finale (Îles Salomon, le Laos et Yémen), portant le nombre total de PANA finalisés à 41. Dix-sept projets d'application de PANA ont été approuvés pendant cette période. Financés à hauteur de 51,65 millions de dollars au total (voir tableau 3), ils devraient permettre de mobiliser 85,07 millions de dollars de cofinancement. Onze financements PPG, soit une allocation totale de 1,09 millions de dollars, ont été aussi approuvés (voir tableau 4). Le résumé des descriptifs de projet figure à l'annexe 2.

14. Au total, cinq projets financés par le Fonds pour les PMA sont en cours d'exécution ou viennent de démarrer. Onze autres projets démarreront d'ici fin 2009 (Bénin, Cap-Vert, Érythrée, Guinée, Mali, Niger, République démocratique du Congo, Rwanda, Soudan, Tuvalu et Zambie).

*Activités financées par le Fonds spécial pour les changements climatiques*

15. Pendant la période couverte par le présent rapport, le Conseil du Fonds spécial /Fonds pour les PMA s'est réuni deux fois, le 13 novembre 2008 et le 24 juin 2009. Les documents présentés à ces réunions ont été placés sur le site du FEM ([http://www.thegef.org/interior\\_right.aspx?id=23018](http://www.thegef.org/interior_right.aspx?id=23018) et <http://www.thegef.org/interior.aspx?id=25480>).

16. Au 30 juin 2009, 13 Participants contributeurs (Allemagne, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, Irlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse) avaient annoncé des contributions d'un montant total de 122,5 millions de dollars au profit du Fonds spécial (106 millions de dollars pour le programme d'adaptation au changement climatique et 16,5 millions de dollars pour le programme de transfert de technologies. L'annexe 4 présente de plus amples détails sur l'état des ressources du Fonds.

17. Pendant la période couverte par le présent rapport, neuf projets au total ont été approuvés au titre du Fonds spécial, dont huit de grande envergure et un de moyenne envergure. Sept de ces projets relèvent du Programme A (adaptation au changement climatique) et un du Programme B (transfert de technologies). Financés par le FEM/Fonds spécial à hauteur de 33,18 millions de dollars au total, ils devraient permettre de mobiliser 359,02 millions de dollars de cofinancement (voir tableau 5). Six financements PPG, soit une allocation totale du FEM/Fonds spécial de 0,64 million de dollars, ont également été approuvés (voir tableau 6). Le résumé des descriptifs de projet figure à l'annexe 2.

**Tableau 1 : Projets d'atténuation du changement climatique approuvés au titre du Fonds spécial du FEM  
(du 1<sup>er</sup> septembre 2008 au 30 juin 2009)**

Pays	Programme stratégique	Nature du projet	Intitulé du projet	Entité d'exécution	Projet approuvé le	Dotation du FEM (USD M)	Cofinancement (USD M)
Haïti	3	Moyenne envergure	Développement de micro/mini projets hydro-électriques en Haïti	PNUD	09/30/2008	0,98	3,66
Afrique du Sud	1	Grande envergure	Transformation du marché par l'application de normes de rendement énergétique et par l'étiquetage des appareils électroménagers en Afrique du Sud	PNUD	06/24/2009	6,00	13,50
Burkina Faso	5	Moyenne envergure	Démonstration de transfert modal à Ouagadougou	Banque mondiale	03/23/2009	0,91	3,59
Tanzanie	6	Grande envergure	SFM - Gestion durable des aires boisées des régions écologiques du Miombo en Tanzanie occidentale	PNUD/Banque mondiale	06/24/2009	0,86 CC 1,89 autres DI	9,00
Mongolie	1	Moyenne envergure	LGGE - Maîtrise de l'énergie dans les nouvelles constructions de logements et des immeubles résidentiels et commerciaux dans le secteur du bâtiment en Mongolie (rattaché au Cadre de promotion de la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les bâtiments: 3787)	PNUD	03/16/2009	0,98	2,30
Inde	6	Moyenne envergure	SLEM - Lutte contre la dégradation des sols dans les écosystèmes du Thar par une gestion durable participative des ressources naturelles	PNUD	12/16/2008	0,23 CC 0,68 autres DI	14,70
Tadjikistan	5	Moyenne envergure	Appui à la gestion durable du transport à Dushanbe	PNUD	10/28/2008	0,97	5,86
Jordanie	1	Moyenne envergure	Rendement énergétique et étiquetage des équipements électriques dans les bâtiments	PNUD	01/28/2009	0,97	1,12
Fédération de Russie	2	Grande envergure	RUS: Normes et étiquettes pour la promotion de la maîtrise de l'énergie	PNUD	09/23/2008	7,81	32,25
Swaziland	6	Grande envergure	SIP- Petit projet d'irrigation du Lower Usuthu (LUSIP)	FIDA	09/23/2008	0,73 CC 1,25 autres DI	12,27
Inde	6	Grande envergure	SLEM – Préservation et gestion durable de la terre, de l'eau et de la biodiversité pour améliorer les moyens de subsistance dans le bassin hydrographique de l'Uttarakhand	Banque mondiale	11/13/2008	0,14 CC 6,86 autres DI	83,00

Inde	6	Grande envergure	SLEM-CPP- Lutte contre la dégradation des sols dans le Madja Pradesh par une gestion intégrée de l'utilisation des terres	PNUD	09/23/2008	0,20 CC 5,56 autres DI	95,52
Chine	6	Grande envergure	Partenariat entre la République populaire de Chine et le FEM : régénération de l'écosystème de la Route de la soie	BAsD	11/13/2008	1,82 CC 3,30 autres DI	195,20
Pakistan	5	Grande envergure	Projet de transport durable	PNUD	01/27/2009	4,85	35,00
Inde	2	Grande envergure	IND – Financement de la maîtrise de l'énergie dans les petites et moyennes entreprises – rattaché à la plateforme-cadre de maîtrise de l'énergie	Banque mondiale	11/13/2008	11,30	57,50
Inde	2	Grande envergure	Promotion de la maîtrise de l'énergie et de l'énergie renouvelable dans certains groupes de microprojets en Inde – rattaché à la plateforme-cadre de maîtrise de l'énergie	ONUDI	01/27/2009	7,17	26,00
Inde	2	Grande envergure	IND - Amélioration de la maîtrise de l'énergie dans le réseau indien de chemins de fer – rattaché à la plateforme-cadre de maîtrise de l'énergie	PNUD	01/27/2009	5,20	21,00
Inde	1	Grande envergure	IND - Amélioration du rendement énergétique des bâtiments commerciaux - rattaché à la plateforme-cadre de maîtrise de l'énergie	PNUD	01/27/2009	5,20	14,73
Vietnam	2	Moyenne envergure	CF: Promotion de la maîtrise de l'énergie dans le secteur industriel par l'optimisation des systèmes énergétiques et le respect des normes de gestion de l'énergie	ONUDI	11/25/2008	0,86	6,83
Indonésie	2	Grande envergure	CF - Promotion de la maîtrise de l'énergie dans les industries par l'optimisation des systèmes énergétiques et le respect des normes de gestion de l'énergie	ONUDI	11/13/2008	2,18	6,78
Philippines	2	Grande envergure	CF - Promotion de la maîtrise de l'énergie dans le secteur industriel	ONUDI	11/13/2008	3,17	13,20
Argentine	6	Grande envergure	Mise en place de mesures incitatives pour la préservation des services écologiques d'importance mondiale	PNUD/PNUE	11/13/2008	1,45 CC 1,45 autres DI	6,90
Cambodge	6	Grande envergure	SFM - Promotion de la viabilité environnementale et de la réduction des	PNUD	11/13/2008	0,91 CC 1,45 autres DI	5,40

			émissions de gaz à effet de serre par le renforcement de la gestion durable des forêts et le développement des marchés de la bioénergie				
Fédération de Russie	1	Grande envergure	RUS - Promotion de la maîtrise de l'énergie dans le Nord-Ouest de la Russie	PNUD	01/27/2009	5,84	23,25
Venezuela	2	Grande envergure	IMPROVE - Des produits plus efficaces au Venezuela (projet représenté)	PNUD	11/13/2008	4,09	24,28
Chine	1	Grande envergure	Promotion de climatiseurs individuels à haut rendement énergétique (PEERAC)	PNUD	11/13/2008	6,26	19,03
Moldova	2	Moyenne envergure	Amélioration de la maîtrise de l'énergie en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur industriel de Moldova	ONUDI	12/19/2008	0,96	2,04
Ukraine	1	Grande envergure	Promotion d'appareils d'éclairage à haut rendement énergétique dans les immeubles résidentiels et les édifices publics	PNUD	04/21/2009	6,50	18,50
Égypte	2	Grande envergure	Amélioration de la maîtrise de l'énergie dans le secteur industriel	ONUDI	04/21/2009	3,95	15,68
Chine	1	Grande envergure	Programme provincial de renforcement de la maîtrise de l'énergie	Banque mondiale	01/27/2009	13,39	313,70
Chine	4	Grande envergure	Développement intégré de l'énergie de biomasse renouvelable	BAuD	04/21/2009	9,20	231,80
Turquie	2	Grande envergure	Amélioration de maîtrise de l'énergie dans l'industrie	PNUD/ONUDI	01/27/2009	5,90	12,90
Vietnam	1	Grande envergure	Élimination progressive des lampes à incandescence par la transformation du marché de l'éclairage au Vietnam	PNUE	11/13/2008	3,03	7,75
Kazakhstan	1	Grande envergure	Prise en compte de la maîtrise de l'énergie dans la conception et la construction de logements	PNUD	06/24/2009	4,57	13,25
Serbie	5	Moyenne envergure	Promotion de modes de transport urbain viables à Belgrade	PNUD	03/31/2009	0,95	4,67
Brésil	6	Grande envergure	SFM – Renforcement des cadres nationaux d'action réglementaire et de gestion des connaissances à l'appui de la gestion durable des ressources forestières du Brésil	FAO	11/13/2008	3,45 CC 5,40 autres DI	33,90
Philippines	2	Grande envergure	Amélioration du rendement énergétique des refroidisseurs	Banque mondiale	11/13/2008	2,60	51,27

Projet régional	6	Grande envergure	CBSP – Renforcement des capacités institutionnelles en matière de réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des sols (REDD) pour la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo	Banque mondiale	11/13/2008	10,80 CC 2,20 autres DI	13,18
Thaïlande	2	Grande envergure	CF - Maîtrise de l'énergie dans les industries	ONUDI	11/13/2008	3,62	12,93
Projet régional	1	Grande envergure	LGGE - Promotion de la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments en Afrique de l'Est	PNUE	06/24/2009	2,85	6,40
Pérou	1	Grande envergure	Normes de rendement énergétique et étiquetage au Pérou	PNUD	06/24/2009	2,00	5,15
Namibie	1	Moyenne envergure	Programme d'amélioration de la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments en Namibie	PNUD	02/13/2009	0,86	3,56
Nigeria	1	Grande envergure	SPWA-CC - Promotion de la maîtrise de l'énergie dans les immeubles résidentiels et les édifices publics au Nigéria	PNUD	06/24/2009	2,68	5,00
Projet mondial	6	Moyenne envergure	SFM – Renforcement de la capacité d'atténuation du changement climatique par l'aménagement forestier durable dans les pays ne relevant pas de l'Annexe I	Banque mondiale	10/23/2008	0,33 CC 0,67 autres DI	2,40
Nigeria	5	Grande envergure	Transport urbain	Banque mondiale	04/21/2009	4,50	100,50
Argentine	6	Grande envergure	Couloirs ruraux et préservation de la biodiversité	Banque mondiale	04/21/2009	1,81 CC 4,48 autres DI	15,31
Égypte	1	Grande envergure	Amélioration du rendement énergétique des appareils d'éclairage et des équipements électriques dans les bâtiments	PNUD	06/24/2009	4,45	13,20
Projet mondial	SGP	Grande envergure	4 <sup>e</sup> phase opérationnelle du Programme de microfinancements du FEM (projet complémentaire)	PNUD	04/21/2009	15,06 CC 27,66 autres DI	43,00
Bénin	1	Grande envergure	Programme d'amélioration de la maîtrise de l'énergie	Banque mondiale	04/21/2009	1,82	76,60
Bahamas	1, 3	Moyenne envergure	Promotion de la maîtrise de l'énergie aux Bahamas	BID	02/09/2009	1,00	1,81
Togo	1	Grande envergure	Programme d'éclairage à haut rendement (rattaché au Programme d'énergie d'Afrique de	Banque mondiale	04/21/2009	1,82	5,29

			l'Ouest : 3789)				
Barbade	1, 3, 4	Moyenne envergure	Mécanisme de promotion de l'énergie durable pour la Barbade	BID	03/31/2009	1,00	1,44
Mondial	1, 2, 3, 4, 5	Moyenne envergure	Évaluation de l'énergie dans le monde : Élaboration d'outils de politique pour réduire parallèlement la pauvreté et les émissions de gaz à effet de serre	ONUDI	05/06/2009	1,00	3,46
Guinée	3	Moyenne envergure	Promotion de mini-réseaux hydroélectriques à usages multiples	ONUDI	05/12/2009	0,86	2,17
Kirghizistan	3	Moyenne envergure	Développement de la petite hydraulique	PNUD	04/22/2009	0,95	21,28
Malaisie	2	Grande envergure	CF – Amélioration de la maîtrise de l'énergie industrielle au profit des industries de transformation en Malaisie (IEEMMS)	ONUDI	06/24/2009	4,20	17,60
Ukraine	2, 4	Grande envergure	Amélioration de la maîtrise de l'énergie et promotion de l'énergie renouvelable dans les petites et moyennes entreprises agroalimentaires et d'autres PME en Ukraine	ONUDI	06/24/2009	5,14	12,65
Gambie	3	Grande envergure	SPWA-CC - Promotion de mini-réseaux utilisant l'énergie renouvelable pour des activités productives en milieu rural en Gambie	ONUDI	06/24/2009	1,76	5,85
Projet mondial	MF	Grande envergure	Marché du développement 2009 : Adaptation aux changements climatiques (DM 2009)	Banque mondiale	06/24/2009	1,00 CC 1,00 autres DI	4,30
Algérie	2, 3, 4, 5, 1	Grande envergure	Approche intégrée de conception de projets à zéro émission dans la ville nouvelle de Boughzoul	PNUE	06/24/2009	8,24	22,00
Ghana	1	Grande envergure	SPWA-CC - Promotion du rendement énergétique des appareils électriques et transformation du marché des appareils électroménagers réfrigérants au Ghana (dans le cadre du Programme énergétique de l'Afrique de l'Ouest : 3789)	PNUD	06/24/2009	1,72	3,90
Colombie	1	Grande envergure	Normes de rendement énergétique et étiquetage en Colombie	PNUD	06/24/2009	2,50	7,50
Arménie	1	Grande envergure	LGGE - Amélioration de la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments	PNUD	06/24/2009	1,05	2,35

Sierra Leone	3	Grande envergure	SPWA-CC - Promotion de mini-réseaux alimentés par de petites centrales électriques destinées à des activités productives en Sierra Leone	ONUDI	06/24/2009	1,76	3,94
Nigeria	3, 4	Grande envergure	SPWA-CC - Mini-réseaux utilisant des sources d'énergie renouvelable (petite hydraulique et biomasse) pour étendre l'électrification rurale	ONUDI	06/24/2009	2,67	7,36
Liberia	3	Grande envergure	SPWA-CC - Installation d'équipements de petite hydraulique à usages multiples (pour l'énergie et l'irrigation)	ONUDI	06/24/2009	1,76	3,94
Tchad	3, 4	Grande envergure	SPWA-CC - Promotion de mini-réseaux utilisant l'énergie renouvelable pour l'électrification rurale et les activités productives	ONUDI	06/24/2009	1,76	4,10
Argentine	AH	Grande envergure	Troisième communication nationale à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	Banque mondiale	06/24/2009	2,44	0,62
Vietnam	1	Grande envergure	Projet vietnamien sur la production moins polluante et le rendement énergétique	Banque mondiale	06/24/2009	2,37	101,50
Cambodge	2	Grande envergure	Réduction des émissions de gaz à effet de serre par l'amélioration du rendement énergétique du secteur industriel	ONUDI	06/24/2009	1,24	2,64
Philippines	6	Grande envergure	CTI - Gestion intégrée des ressources naturelles et de l'environnement	BAsD	06/24/2009	0,60 CC 2,93 autres DI	102,00
<b>Total</b>						<b>233,15*</b> <b>299,94**</b>	<b>2 072,25</b>

\*Ne comprend que les financements du domaine d'intervention « changement climatique » ; \*\*Comprend les financements d'autres domaines d'intervention.

PS1 = Promotion de la maîtrise de l'énergie dans les immeubles résidentiels et commerciaux ; PS2 = Amélioration du rendement énergétique dans le secteur industriel ; PS3 = Promotion des mécanismes de marché pour les énergies renouvelables ; PS4 = Promotion d'une production éconocompatible d'énergie à partir de la biomasse ; PS5 = Promotion de modes de transport urbain innovants et viables ; PS6 = Gestion des activités dites LULUCF ; SGP = Programme de microfinancements ; MF = Activités plurisectorielles ; AH = Activités habilitantes ; CC = Changement climatique ; DI = Domaine d'intervention.

**Tableau 2 : Dons approuvés pour la préparation de projets au titre du Fonds spécial du FEM  
(1<sup>er</sup> septembre 2008 - 30 juin 2009)**

Pays	Programme stratégique	Nature du projet	Intitulé du projet	Entité d'exécution	Projet approuvé le	Montant (USD M)
Haïti	3	Moyenne envergure	Développement de micro/mini projets hydro-électriques en Haïti	PNUD	30/09/2008	0,03
Afrique du Sud	1	Grande envergure	Transformation du marché par l'application de normes de rendement énergétique et par l'étiquetage des appareils électroménagers en Afrique du Sud	PNUD	24/06/2009	0,10
Burkina Faso	5	Moyenne envergure	Démonstration de transfert modal à Ouagadougou	Banque mondiale	23/03/2009	0,03
Mongolie	1	Moyenne envergure	LGGE – Maîtrise de l'énergie dans les nouvelles constructions d'immeubles résidentiels et commerciaux dans le secteur du bâtiment en Mongolie (rattaché au Cadre de promotion de la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les bâtiments: 3787)	PNUD	16/03/2009	0,03
Tadjikistan	5	Moyenne envergure	Appui à la gestion durable du transport à Dushanbe	PNUD	28/10/2008	0,03
Jordanie	1	Moyenne envergure	Rendement énergétique et étiquetage des équipements électriques dans les bâtiments	PNUD	28/01/2009	0,04
Fédération de Russie	2	Grande envergure	RUS - Normes et étiquettes pour la promotion de la maîtrise de l'énergie	PNUD	23/09/2008	0,15
Pakistan	5	Grande envergure	Promotion de modes de transport viables	PNUD	27/01/2009	0,15
Inde	2	Grande envergure	Promotion de la maîtrise de l'énergie et de l'énergie renouvelable dans certains groupes de microprojets en Inde – rattaché à la plateforme-cadre de maîtrise de l'énergie	ONUDI	27/01/2009	0,10
Inde	2	Grande envergure	IND – Amélioration de la maîtrise de l'énergie dans le secteur des chemins de fer indiens - rattaché à la plateforme-cadre de maîtrise de l'énergie	PNUD	27/01/2009	0,10
Inde	1	Grande envergure	IND – Amélioration de la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments commerciaux – rattaché à la plateforme-cadre de maîtrise de l'énergie	PNUD	27/01/2009	0,09
Indonésie	2	Grande envergure	CF- Promotion de la maîtrise de l'énergie dans les industries par l'optimisation des systèmes énergétiques et le respect des normes de gestion de l'énergie	ONUDI	13/11/2008	0,08
Philippines	2	Grande envergure	CF - Promotion de la maîtrise de l'énergie dans le secteur industriel	ONUDI	11/11/2008	0,09

Argentine	6	Grande envergure	Mise en place de mesures incitatives pour la préservation des services écologiques d'importance mondiale	PNUD/PNUE	13/11/2008	0,05
Fédération de Russie	1	Grande envergure	RUS - Promotion de la maîtrise de l'énergie dans le secteur du bâtiment au Nord-Ouest de la Russie	PNUD	27/01/2009	0,14
Venezuela	2	Grande envergure	IMPROVE - Des produits plus efficaces au Venezuela (projet représenté)	PNUD	13/11/2008	0,04
Chine	1	Grande envergure	Promotion de climatiseurs individuels à haut rendement énergétique (PEERAC)	PNUD	13/11/2008	0,10
Ukraine	1	Grande envergure	Promotion d'appareils d'éclairage à haut rendement énergétique dans les immeubles résidentiels et les édifices publics	PNUD	21/04/2009	0,10
Égypte	2	Grande envergure	Amélioration de la maîtrise de l'énergie dans le secteur industriel	ONUDI	21/04/2009	0,10
Chine	1	Grande envergure	Programme provincial de renforcement de la maîtrise de l'énergie	Banque mondiale	27/01/2009	0,25
Chine	4	Grande envergure	Développement intégré de l'énergie de la biomasse renouvelable	BAsD	21/04/2009	0,21
Turquie	2	Grande envergure	Amélioration de la maîtrise de l'énergie dans le secteur industriel	PNUD/ONUDI	27/01/2009	0,12
Viet Nam	1	Grande envergure	Élimination progressive des lampes à incandescence par la transformation du marché de l'éclairage au Vietnam	PNUE	13/11/2008	0,05
Serbie	5	Moyenne envergure	Promotion de modes de transport urbain viables à Belgrade	PNUD	31/03/2009	0,05
Brésil	6	Grande envergure	SFM - Renforcement des cadres nationaux d'action réglementaire et de gestion des connaissances à l'appui de la gestion durable des ressources forestières du Brésil	FAO	13/11/2008	0,05
Thaïlande	2	Grande envergure	CF- Maîtrise de l'énergie dans les industries	ONUDI	11/13/2008	0,10
Projet régional	1	Grande envergure	LGGE – Promotion de la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments en Afrique de l'Est	PNUE	24/06/2009	0,08
Namibie	1	Moyenne envergure	Programme d'amélioration de la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments en Namibie	PNUD	13/02/2009	0,05
Nigeria	1	Grande envergure	SPWA-CC – Promotion de la maîtrise de l'énergie dans les immeubles résidentiels et les édifices publics au Nigéria	PNUD	24/06/2009	0,05
Égypte	1	Grande envergure	Amélioration du rendement énergétique des appareils d'éclairage et des équipements électriques dans les bâtiments	PNUD	24/06/2009	0,10
Ghana	1	Grande	SPWA-CC - Promotion du rendement énergétique des appareils	PNUD	24/06/2009	0,05

		envergure	électriques et transformation du marché des appareils électroménagers réfrigérants au Ghana (dans le cadre du Programme énergétique de l'Afrique de l'Ouest : 3789)			
Malaisie	2	Grande envergure	CF – Amélioration de la maîtrise de l'énergie industrielle au profit des industries de transformation en Malaisie (IEEMMS)	ONUDI	24/06/2009	0,08
Ukraine	2, 4	Grande envergure	Amélioration de la maîtrise de l'énergie et promotion de l'énergie renouvelable dans les petites et moyennes entreprises agroalimentaires et d'autres PME en Ukraine	ONUDI	24/06/2009	0,09
Gambie	3	Grande envergure	SPWA-CC - Promotion de mini-réseaux utilisant l'énergie renouvelable pour des activités productives en milieu rural en Gambie	ONUDI	24/06/2009	0,06
Algérie	2, 3, 4, 5, 1	Grande envergure	Approche intégrée de conception de projets à zéro émission dans la ville nouvelle de Boughzoul	PNUE	24/06/2009	0,16
Kirghizistan	3	Moyenne envergure	Développement de la petite hydraulique	PNUD	22/04/2009	0,05
Arménie	1	Grande envergure	LGGE – Amélioration de la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments	PNUD	24/06/2009	0,05
Sierra Leone	3	Grande envergure	SPWA-CC - Promotion de mini-réseaux alimentés par de petites centrales électriques destinées à des activités productives en Sierra Leone	ONUDI	24/06/2009	0,06
Liberia	3	Grande envergure	SPWA-CC - Installation d'équipements de petite hydraulique à usages multiples (pour l'énergie et l'irrigation)	ONUDI	24/06/2009	0,06
Tchad	3, 4	Grande envergure	SPWA-CC - Promotion de mini-réseaux utilisant l'énergie renouvelable pour l'électrification rurale et les activités productives	ONUDI	24/06/2009	0,06
Cambodge	2	Grande envergure	Réduction des émissions de gaz à effet de serre par l'amélioration du rendement énergétique dans le secteur industriel	ONUDI	24/06/2009	0,06
<b>Total</b>						<b>3,40</b>

PS1 = Promotion de la maîtrise de l'énergie dans les immeubles résidentiels et commerciaux ; PS2 = Amélioration du rendement énergétique dans le secteur industriel ; PS3 = Promotion des mécanismes de marché pour les énergies renouvelables ; PS4 = Promotion d'une production écoproductible d'énergie à partir de la biomasse ; PS5 = Promotion de modes de transport urbain innovants et viables ; PS6 = Gestion des activités dites LULUCF.

**Tableau 3 : Projets approuvés au titre du Fonds pour les pays les moins avancés  
(1<sup>er</sup> septembre 2008 – 30 juin 2009)**

Pays	Nature du projet	Intitulé du projet	Entité d'exécution	Projet approuvé le	Dotation du Fonds pour les PMA (USD M)	Cofinancement (USD M)
Bénin	Grande envergure	Programme intégré d'adaptation aux effets du changement climatique sur la production agricole et la sécurité alimentaire	PNUD	08/10/2008	3,10	6,92
Comores	Grande envergure	Rationalisation de la gestion des ressources en eau pour mieux faire face à la modification du climat	PNUD	25/06/2009	3,40	5,50
Congo, RD	Grande envergure	Renforcement de la capacité du secteur agricole à se préparer à faire face aux menaces que la modification du climat fait peser sur la production alimentaire	PNUD	29/10/2008	3,00	4,00
Djibouti	Moyenne envergure	Application des mesures prioritaires du PANA pour renforcer les capacités d'adaptation dans les zones côtières les plus vulnérables de Djibouti	PNUE	05/09/2008	2,00	1,90
Guinée	Grande envergure	Renforcement de la capacité d'adaptation aux effets défavorables du changement climatique dans les zones côtières vulnérables de la Guinée	PNUD	26/11/2008	2,97	5,15
Lesotho	Moyenne envergure	Amélioration du système d'alerte rapide pour réduire les répercussions du changement climatique et renforcement des capacités en vue d'intégrer le changement climatique dans les plans de développement	PNUE	09/04/2009	1,60	1,76
Liberia	Grande envergure	Renforcement de la capacité d'adaptation des zones côtières vulnérables aux risques liés au changement climatique	PNUD	26/03/2009	2,90	3,00
Maldives	Grande envergure	Intégration des risques liés au changement climatique dans le Programme de développement Safe Island	PNUD	20/03/2009	4,25	4,25
Mali	Grande envergure	Renforcement de la capacité d'adaptation au changement climatique dans le secteur agricole du Mali	PNUD	09/02/2009	3,00	6,77
Mali	Grande envergure	Intégration de la capacité d'adaptation au changement climatique dans la production agricole en vue de la sécurité alimentaire dans les zones urbaines	FAO	03/06/2009	2,11	4,15
Mauritanie	Grande envergure	Appui à l'adaptation des systèmes vulnérables de production agricole	FIDA	09/04/2009	3,50	4,50

Niger	Grande envergure	Application des mesures prioritaires du PANA pour renforcer la capacité d'adaptation du secteur agricole au changement climatique	PNUD	16/04/2009	3,50	10,95
Rwanda	Grande envergure	Réduction de la vulnérabilité au changement climatique par la mise en place de systèmes d'alerte rapide et de préparation aux catastrophes pour la gestion intégrée des bassins versants dans les zones sujettes aux inondations	PNUE/PNUD	31/01/2009	3,16	3,30
Sierra Leone	Grande envergure	Intégration de l'adaptation au changement climatique dans la production agricole et la sécurité alimentaire en Sierra Leone	FIDA	25/09/2008	2,64	2,78
Vanuatu	Grande envergure	Renforcement de l'adaptation au changement climatique et aux risques naturels	Banque mondiale	25/10/2008	2,58	3,15
Yémen	Grande envergure	Gestion intégrée des zones côtières	Banque mondiale	25/06/2009	4,50	10,00
Zambie	Grande envergure	Adaptation aux effets de la sécheresse et du changement climatique dans les 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> zones agro-écologiques de la Zambie	PNUD	05/09/2008	3,45	7,00
<b>Total</b>					<b>51,65</b>	<b>85,07</b>

**Tableau 4 : Dons approuvés pour la préparation de projets au titre du Fonds pour les pays les moins avancés  
(1<sup>er</sup> septembre 2008 – 30 juin 2009)**

Pays	Intitulé du projet	Entité d'exécution	Projet approuvé le	Dotation du FEM/Fonds pour les PMA (USD M)
Bénin	Programme intégré d'adaptation aux effets du changement climatique sur la production agricole et la sécurité alimentaire au Bénin	PNUD	10/09/2008	0,08
Comores	Rationalisation de la gestion des ressources en eau pour mieux faire face à la modification du climat	PNUD	20/05/2009	0,10
Congo, RD	Renforcement de la capacité du secteur agricole à se préparer à faire face aux menaces que la modification du climat fait peser sur la production alimentaire	PNUD	01/10/2008	0,10
Guinée	Renforcement de la capacité d'adaptation aux effets défavorables du changement climatique dans les zones côtières vulnérables de la Guinée	PNUD	29/10/2008	0,10
Lesotho	Amélioration du système d'alerte rapide pour réduire les répercussions du changement climatique et renforcement des capacités en vue d'intégrer le changement climatique dans les plans de développement	PNUE	28/05/2009	0,05
Liberia	Renforcement de la capacité d'adaptation des zones côtières vulnérables aux risques liés au changement climatique	PNUD	26/02/2009	0,10
Maldives	Intégration des risques liés au changement climatique dans le Programme de développement Safe Island	PNUD	12/03/2009	0,06
Mali	Renforcement de la capacité d'adaptation au changement climatique dans le secteur agricole du Mali	PNUD	12/01/2009	0,10
Rwanda	Réduction de la vulnérabilité au changement climatique par la mise en place de systèmes d'alerte rapide et de préparation aux catastrophes pour la gestion intégrée des bassins versants dans les zones sujettes aux inondations	PNUE /PNUD	25/03/2009	0,15
Sierra Leone	Intégration de l'adaptation au changement climatique dans la production agricole et la sécurité alimentaire en Sierra Leone	FIDA	20/02/2009	0,10
Vanuatu	Renforcement de l'adaptation au changement climatique et aux risques naturels	Banque mondiale	28/10/2008	0,15
<b>Total</b>				<b>1,09</b>

**Tableau 5 : Projets approuvés au titre du Fonds spécial pour les changements climatiques en vue de l'adaptation aux changements climatiques et du transfert de technologies  
(1<sup>er</sup> septembre 2008 – 30 juin 2009)**

Pays/région	Intitulé du projet	Entité d'exécution	Projet approuvé le	Dotation du Fonds spécial (USD M)	Cofinancement (USD M)
<b>Adaptation au changement climatique</b>					
Égypte	Aménagement intégré de la zone côtière du delta du Nil en vue de l'adaptation au changement climatique	PNUD	23/09/2008	4,00	12,00
Ghana	Intégration du changement climatique dans la gestion des risques de santé prioritaires	PNUD	24/06/2009	1,72	3,75
Maroc	Intégration du changement climatique dans la planification du développement et la prévention des catastrophes afin d'augmenter la résistance des secteurs de l'agriculture et de l'eau	Banque mondiale	24/06/2009	4,35	100,00
Pakistan	Programme d'appui à l'adaptation au changement climatique pour l'amélioration des conditions de vie rurales	FIDA	15/04/2009	2,63	13,35
Afrique du Sud	Réduction des risques de catastrophe résultant des feux de friches liés au changement climatique	PNUD	24/06/2009	3,54	31,80
Thaïlande	Renforcement des capacités des populations côtières vulnérables pour leur permettre de faire face au risque de changement climatique et de phénomènes météorologiques extrêmes	PNUD	29/04/2009	0,87	2,00
Vietnam	Planification d'infrastructures à l'épreuve du changement climatique et aménagement de zones côtières	BAsD/PNUD	24/06/2009	3,40	176,96
Projet mondial	Projet pilote d'adaptation au changement climatique pour réduire les risques sanitaires	PNUD	24/06/2009	4,50	16,30
<b>Transfert de technologies</b>					
Projet mondial	Évaluations des besoins de technologies	PNUE	21/04/2009	8,18	2,86
<b>Total</b>				<b>33,18</b>	<b>359,02</b>

**Tableau 6 : Dons approuvés pour la préparation de projets au titre du Fonds spécial pour les changements climatiques  
(1<sup>er</sup> septembre 2008 – 30 juin 2009)**

Pays	Intitulé du projet	Entité d'exécution	Projet approuvé le	Dotations du FEM/Fonds pour les PMA (USD M)
Égypte	Gestion intégrée des zones côtières en vue de l'adaptation au changement climatique dans le Delta du Nil	PNUD	09/07/2008	0,10
Ghana	Intégration du changement climatique dans la gestion des risques de santé prioritaires	PNUD	24/04/2009	0,10
Thaïlande	Renforcement des capacités des populations côtières vulnérables pour leur permettre de faire face au risque de changement climatique et de phénomènes météorologiques extrêmes	PNUD	29/04/2009	0,04
Maroc	Intégration du changement climatique dans la planification du développement et la prévention des catastrophes afin d'augmenter la résistance des secteurs de l'agriculture et de l'eau	Banque mondiale	04/05/2009	0,20
Afrique du Sud	Réduction des risques de catastrophe résultant des feux de friches liés au changement climatique	PNUD	28/05/2009	0,10
Vietnam	Planification d'infrastructures à l'épreuve du changement climatique et aménagement des zones côtières	BAsD/PNUD	07/04/2009	0,10
<b>Total</b>				<b>0,64</b>

## PARTIE II

### SUITE DONNÉE AUX DIRECTIVES DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

18. En vertu de la décision 4/CP.14 de la COP de la CCNUCC, des directives supplémentaires ont été données au FEM en tant qu'entité chargée d'administrer le mécanisme financier de la CCNUCC. Il a ainsi été demandé au FEM de:

- i. prendre pleinement en considération les questions soulevées au sujet de la mise en œuvre du Dispositif d'allocation des ressources ;
- ii. communiquer régulièrement des informations sur la composition et l'objectif du cofinancement des projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial ;
- iii. continuer à renforcer l'action entreprise aux fins de l'atténuation et, le cas échéant, de l'adaptation dans les pays en développement parties, notamment pour favoriser, faciliter et financer, selon qu'il conviendra, le transfert de technologies et de savoir-faire écologiquement rationnels ou l'accès à ces technologies et savoir-faire;
- iv. continuer à améliorer l'accès aux ressources du Fonds pour l'environnement mondial pour tous les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays d'Afrique;
- v. continuer à encourager ses Agents et Organismes d'exécution à s'acquitter de leurs fonctions d'une façon aussi efficace et transparente que possible, conformément aux directives de la Conférence des Parties;
- vi. veiller en priorité à ce que des ressources financières suffisantes soient fournies pour couvrir l'intégralité des dépenses convenues que les pays en développement parties doivent engager pour s'acquitter de leurs obligations au titre du paragraphe 1 de l'article 12 de la Convention, notant avec satisfaction qu'un certain nombre de Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I) ont l'intention d'entreprendre l'élaboration de leur troisième ou quatrième communication nationale avant la fin du quatrième cycle de reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial;

19. En vertu de la décision 4/CP.14, le FEM est invité à informer ses Agents d'exécution des directives relatives à la préparation de communications nationales des Parties non visées à l'Annexe I, ainsi que des dispositions pertinentes de la Convention, en particulier celle qui figure au paragraphe 3 de son Article 4 et qui concerne l'octroi de ressources financières nouvelles et additionnelles pour couvrir l'intégralité des dépenses convenues que les pays en développement parties doivent engager pour s'acquitter de leurs obligations en vertu du paragraphe 11 de l'Article 12 de la Convention;

20. De plus, la décision 4/CP.14 réitère les demandes suivantes formulées à l'intention du FEM par la Conférence des Parties à sa treizième session:

- i. continuer à veiller à ce que des ressources financières soient fournies pour couvrir l'intégralité des dépenses convenues que les pays en développement

parties doivent engager pour s'acquitter de leurs obligations au titre du paragraphe 1 de l'article 12 de la Convention;

- ii. ajuster, selon que de besoin, les procédures opérationnelles afin que les fonds soient décaissés à temps pour couvrir l'intégralité des dépenses convenues que ces Parties non visées à l'annexe I doivent engager pour établir leur troisième ou, le cas échéant, leur quatrième communication nationale;
- iii. aider, selon que de besoin, les Parties non visées à l'annexe I à élaborer et mettre au point les propositions de projet retenues dans leurs communications nationales conformément au paragraphe 4 de l'article 12 de la Convention et au paragraphe 2 de la décision 5/CP.11;
- iv. s'employer avec ses organismes d'exécution à continuer de simplifier leurs procédures et à améliorer l'efficacité et l'utilité du processus par lequel les Parties non visées à l'annexe I reçoivent des fonds destinés à leur permettre de s'acquitter de leurs obligations au titre du paragraphe 1 de l'article 12 de la Convention, l'objectif étant de faire en sorte que les fonds soient décaissés à temps pour couvrir l'intégralité des dépenses convenues que les pays en développement parties doivent engager pour satisfaire à ces obligations;

21. De plus, la décision 4/CP.14 réitère l'invitation faite au Fonds pour l'environnement mondial par la Conférence à sa treizième session, de continuer à fournir des informations sur le financement des projets qui ont été identifiés dans les communications nationales des Parties non visées à l'Annexe I conformément à Article 12, paragraphe 4, de la Convention, et ultérieurement soumis et approuvés;

22. La décision 4/CP.14 réitère l'invitation faite au FEM de n'épargner aucun effort pour fournir des ressources financières suffisantes pour contribuer concrètement aux activités de renforcement des capacités conformément à la décision 2/CP.7;

23. Enfin, en vertu de la décision 4/CP.14, il est demandé au FEM de continuer à inclure dans son rapport régulier à la Conférence des Parties, des informations conformes aux directives de ladite Conférence.

24. On trouvera dans les sections suivantes un résumé de la suite donnée par le FEM à ces directives reçues au titre de la Convention.

### **Application du Dispositif d'allocation des ressources**

25. Au 30 juin 2009, les pays avaient utilisé des allocations au titre du changement climatique représentant un montant total de 598 507 millions de dollars, soit environ 52 % des ressources disponibles dans ce domaine d'intervention (1, 14575 milliard de dollars). Ce chiffre n'inclut cependant pas les fonds considérables déjà engagés pour des approches-programme approuvées par le Conseil et qui sont alloués à des projets qui doivent être soumis à son agrément avant la fin de 2009.

26. Lors de la réunion du Conseil de novembre 2008, on prévoyait que certains pays bénéficiant d'allocations individuelles au titre du DAR risquaient de ne pas être en mesure de programmer et d'utiliser pleinement leurs allocations durant FEM-4, et la question de savoir comment réaffecter les fonds inutilisés dans le cadre du DAR s'est posée dans le contexte d'un

optimisme relatif concernant l'état de la quatrième reconstitution des ressources du FEM. Le Secrétariat du FEM a demandé au Conseil d'approuver une proposition de réaffectation de ces ressources. À sa réunion de juin 2009, le Conseil a approuvé les principes relatifs aux ressources restantes de la quatrième reconstitution des ressources du FEM et chargé le Secrétariat de procéder à l'allocation dudit reliquat conformément à ces principes, et, en collaboration avec l'Administrateur, d'effectuer des examens périodiques des ressources disponibles prévues et d'ajuster les allocations selon les nécessités. Le Conseil a demandé en outre au Secrétariat d'informer le Conseil des futurs ajustements des allocations entre les différents domaines d'intervention et d'établir pour la réunion du Conseil de novembre 2009 un rapport sur l'état des ressources utilisées et inutilisées.

27. De plus, à sa réunion de juin 2009, le Conseil du FEM a décidé que les idées de projet provenant des pays faisant l'objet d'allocations individuelles au titre du DAR seraient examinées et autorisées à hauteur du niveau des allocations par pays à la date de juillet 2008, jusqu'à ce que ce que le plafond global pour le domaine d'intervention soit atteint. Si la situation financière s'améliore, ce plafond pourra être relevé vers la fin de la quatrième reconstitution des ressources du FEM, ce qui donnera davantage de latitude pour la programmation. Les idées de projets provenant de pays faisant l'objet d'une allocation collective seront également traitées à hauteur des fonds disponibles, la priorité étant accordée aux idées relevant des approches-programme approuvées par le Conseil.

### **Composition et objectif du cofinancement**

28. Les projets d'atténuation qui ont été financés avec des fonds du FEM durant la période considérée, c'est-à-dire du 1er septembre 2008 au 30 juin 2009, permettront de lever environ 2,1 milliards de dollars de cofinancement. Parmi les différents types de cofinancement figurent les aides financières, les prêts assortis de conditions libérales ou des conditions du marché, les crédits, les prises de participation et les contributions en nature. Les cofinancements sont assurés par les gouvernements des pays bénéficiaires, le secteur privé, les Entités d'exécution du FEM, d'autres organismes multilatéraux et bilatéraux et des organisations non gouvernementales (ONG). Ils peuvent inclure le financement d'activités de base essentielles pour atteindre les objectifs du FEM.

29. L'objectif du cofinancement des projets du FEM est d'accroître les ressources disponibles pour leur exécution du fait que les ressources financières limitées du FEM doivent répondre à la demande croissante d'assistance; maximiser durablement leurs effets en assurant leur succès et leur acceptation par la population locale, et démontrer l'engagement des bénéficiaires, des homologues et des Entités d'exécution. Le financement du FEM joue un rôle de catalyseur pour produire des effets globaux favorable à l'environnement en mobilisant des ressources destinées au projet proprement dits.

30. Les principaux cofinanciers sont les Entités d'exécution du FEM, qui assurent un tiers du cofinancement total. Plus de 54 % de la contribution de ces dernières proviennent de la Banque mondiale, surtout sous la forme de prêts, tout comme 40 autres pour cent fournis par la BAD. Les autres principaux cofinanciers sont les gouvernements bénéficiaires, qui fournissent 30 % du total, et le secteur privé, dont la part représente environ 24 % du total.

31. Dans le cas du Fonds pour les PMA, et conformément au mandat de ce fonds qui prévoit le financement des coûts additionnels d'adaptation au changement climatique, le ratio de cofinancement minimum est de 1:1 pour les projets d'un coût compris entre 500 000 et 6 millions de dollars, et il ne s'applique pas aux projets d'un coût inférieur à 500 000 dollars. En pratique,

cela signifie que les projets financés par le Fonds pour les PMA ajoutent des composantes d'adaptation des projets de développement de type classique ou de base. Dans la plupart des cas, les activités de base sont couvertes par les dépenses de développement normales, comme le budget de l'État, l'aide bilatérale et multilatérale, les contributions du secteur privé ou des ONG et des prêts d'institutions financières internationales, dont l'Association internationale de développement (IDA). Les contributions en nature soigneusement évaluées et comptabilisées peuvent également être incluses dans le cofinancement. Il n'est donc pas nécessaire que les pays bénéficiaires admissibles disposent de réserves de liquidités distinctes pour solliciter des concours financiers du Fonds pour les PMA, ce qui a souvent été une source de malentendu au sujet des cofinancements assurés par le Fonds pour les PMA. On prévoit que les 17 projets d'exécution NAPA qui ont été approuvés durant la période considérée au titre du Fonds pour les PMA permettront de lever 85 millions de dollars de cofinancement. La contribution du gouvernement bénéficiaire et l'aide bilatérale et multilatérale couvrent 38 % du cofinancement chacune, essentiellement sous la forme de concours financiers. Une autre contribution de 17 % provient des Entités d'exécution du FEM, et elle prend pour moitié la forme de prêts de la Banque mondiale assortis de conditions de faveur.

32. Dans le cas du Fonds spécial, le ratio de cofinancement minimum demandé pour les projets moyens nécessitant entre 1 et 5 millions de dollars est de 1:3. Pour les projets nécessitant moins d'un million de dollars de financement du Fonds spécial, ce ratio minimum est de 1:1, et de 1:4 pour les projets exigeant plus de 5 millions de dollars. Les neuf projets Fonds spécial qui ont été approuvés durant la période considérée devraient permettre de lever 359 millions de dollars de cofinancement, dont plus de la moitié (54 %) provenant des Entités d'exécution du FEM, essentiellement sous la forme de prêts de la Banque mondiale et de la BAD. Environ 28 % sont pris en charge par les gouvernements bénéficiaires, et 15 % proviennent de l'aide bilatérale.

### **Mesures d'atténuation (et éventuellement d'adaptation) et transfert de technologies**

#### *Atténuation des effets*

33. Durant la période considérée, le FEM a alloué 233,15 millions de dollars provenant de sa Caisse à 71 projets dans le domaine d'intervention du changement climatique. Ces projets permettront de lever quelque 2,07 milliards de dollars de cofinancement. Près d'un tiers de ces projets seront exécutés en Afrique, et plus de la moitié d'entre eux font partie de la composante changement climatique du Programme pour l'Afrique de l'Ouest. En outre, plus de la moitié de ces 71 projets relèvent des programmes stratégiques d'amélioration du rendement énergétique. Il est également à noter que l'on porte davantage d'intérêt aux projets d'intervention multisectoriels conformément au Programme stratégique concernant l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (LULUCF), dans la mesure où ils représentent près de 20 % des projets approuvés.

#### *Adaptation au changement climatique*

34. Le Secrétariat du FEM a soumis au Conseil du FEM en novembre 2008 un rapport sur l'achèvement de la priorité stratégique « adaptation ». Ce programme sera évalué par le Bureau de l'évaluation du FEM. L'octroi d'un soutien complémentaire de la Caisse du FEM à des mesures d'adaptation aux changements climatiques dépendra des futures décisions du Conseil du FEM et de l'évolution des directives de la CCNUCC.

35. Durant la période considérée, il y a eu deux réunions du Fonds pour les pays les moins avancés et du Fonds spécial pour les changements climatiques (Fonds pour les PMA/Fonds

spécial). En ce qui concerne la préparation et l'exécution des Programmes nationaux d'action pour l'adaptation aux changements climatiques (PANA) au titre du Fonds pour les PMA, trois PANA supplémentaires ont été achevés, dix-sept approuvés et quatre agréés ou approuvés par la DG durant la période considérée. De plus, huit projets de grande envergure et un projet du Fonds spécial de moyenne envergure ont été approuvés durant la période considérée, dont sept concernaient l'adaptation aux changements climatiques et un le transfert de technologies.

### *Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies*

36. La Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique à sa quatorzième session (COP14) a bien accueilli le Programme stratégique sur le transfert de technologies du Fonds pour l'environnement mondial (rebaptisé Programme de Poznan), considérant que ce programme contribuerait à un accroissement des investissements consacrés au transfert de technologies écologiquement rationnelles aux pays en développement, tout en étant consciente de la contribution que ce programme pourrait apporter à l'intensification des activités de transfert de technologies dans le cadre de la Convention.

37. En vertu de la décision de la COP14 sur le développement et le transfert de technologies, il a été demandé au FEM de rendre compte de l'avancement des activités suivantes à la Conférence des parties à sa seizième session (COP16) et de transmettre des rapports intérimaire à l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre à ses trentième et trente-et-unième sessions (SBI 30 et SBI 31) en vue de : (a) commencer sans tarder et faciliter rapidement la préparation des projets devant être approuvés et exécutés au titre du Programme stratégique; (b) collaborer avec les Entités d'exécution du FEM pour apporter une assistance technique aux pays en développement et les aider ainsi à préparer ou mettre à jour leurs évaluations de leurs besoins de technologie; et (c) examiner l'exécution à long terme du Programme stratégique.

38. Le Programme stratégique sur le transfert de technologies comprend trois guichets de financement: (1) évaluations des besoins de technologie (EBT); (2) projets pilotes de transfert de technologies; et (3) diffusion des technologies et des pratiques. Le présent rapport porte sur les deux premières activités de fond du Programme stratégique. Il examine en outre la façon dont le FEM envisage l'exécution à long terme du Programme stratégique.

### *Évaluations des besoins de technologie*

39. Immédiatement après la quatorzième session de la Conférence des parties, le Secrétariat du FEM a organisé une réunion de consultation des parties prenantes en janvier 2009 à Washington, pour formuler une stratégie et un plan de travail en vue de l'exécution des EBT. Le PNUE et le PNUD ont été invités à faire le point des EBT actuellement réalisées avec un financement du FEM, et à discuter de leur expérience passée et des leçons apprises. Le PNUE a défini une stratégie en vue de l'exécution de la nouvelle série d'EBT. Les participants à la réunion, notamment les représentants des Entités d'exécution du FEM, du Groupe consultatif du FEM pour la science et la technologie (STAP), du Secrétariat de la CCNUCC et de l'Initiative sur les technologies climatiques (ITC), ont formulé des observations et des suggestions constructives. Les participants à cette réunion ont souligné que les EBT devaient déboucher sur des mesures concrètes et ouvrir la voie à l'exécution de projets sur le terrain.

40. Avec le concours du Secrétariat du FEM, le PNUE a élaboré une idée de projet pour un projet global d'EBT dont le financement serait assuré par le FEM et plus précisément par le Fonds spécial pour les changements climatiques (Fonds spécial). Des consultations informelles organisées par le Secrétariat du FEM ont eu lieu en marge de la réunion spéciale du Groupe

d'experts du transfert de technologies (GETT) qui s'est tenue du 24 au 26 février 2009 à Bonn (Allemagne). L'idée de projet d'EBT a été partagée avec les membres du GETT, qui l'ont accueillie favorablement. Par la suite, le PNUE l'a finalisée et soumise fin mars au Secrétariat du FEM. L'idée de projet a été approuvée par le Conseil du Fonds pour les PMA/Fonds spécial dans le cadre du programme de travail présenté hors réunion en avril 2009. Le document intégral du projet a été agréé par la DG du FEM le 18 août 2009. Les documents du projet sont disponibles sur le site web du FEM:

[http://www.thefem.org/uploadedFiles/Focal\\_Areas/Climate\\_Change\\_\\_\(PDF\\_DOC\)/FSCC1/Global\\_08-18-09\\_Technology\\_Needs\\_Assessmt.pdf](http://www.thefem.org/uploadedFiles/Focal_Areas/Climate_Change__(PDF_DOC)/FSCC1/Global_08-18-09_Technology_Needs_Assessmt.pdf)

41. Le projet EBT apportera une assistance financière et technique ciblée aux pays en développement pour les aider à réaliser des EBT plus efficaces conformément à l'Article 4.5 de la CCNUCC. Il aidera jusqu'à 45 pays en développement à préparer leurs EBT et leur Plan d'action dans le domaine technologique. Le projet utilisera les méthodologies mentionnées dans le manuel EBT révisé. Le financement total du FEM pour ce projet d'EBT s'élève à 9 millions de dollars (y compris les allocations pour frais payables à l'Agent d'exécution du FEM).

#### *Projets pilotes concernant les transferts de technologies*

42. Le 25 mars 2009, la DG du FEM a lancé à tous les points focaux nationaux techniques du FEM un appel de propositions concernant des projets pilotes de transfert de technologies, et une copie en a été transmise aux Entités d'exécution du FEM et au Secrétariat de la CCNUCC. Cet appel de propositions a fourni des informations de base, expliqué les procédures à suivre pour soumettre des propositions et défini les critères de sélection applicables. Le financement du FEM appuiera des projets pilotes prioritaires en vue d'accroître les investissements consacrés au transfert de technologies écologiquement rationnelles aux pays en développement. Le niveau de financement cible du FEM pour les projets pilotes s'élève à 40 millions de dollars (y compris les allocations pour frais payables aux Entités d'exécution du FEM).

43. Depuis mars 2009, le Secrétariat du FEM s'emploie activement à examiner des idées de projet et à faciliter l'élaboration de propositions de projet avec les Entités d'exécution du FEM et les parties intéressées pour répondre à leurs demandes par l'intermédiaire du groupe d'étude interorganisations du FEM sur le changement climatique, de consultations bilatérales, de séminaires et d'ateliers et également par d'autres canaux.

#### *Exécution à long terme du Programme stratégique*

44. Conformément à la décision de la Conférence des parties réunie en quatorzième session, par laquelle le FEM a été invité à examiner l'exécution à long terme du Programme stratégique relatif au transfert de technologies, le Secrétariat du FEM a reconnu que le transfert de technologies constituait un objectif prioritaire à long terme du domaine d'intervention du FEM concernant le changement climatique. Parallèlement à la reconstitution des ressources de la Caisse du FEM, le Secrétariat du FEM élabore actuellement une stratégie relative au changement climatique pour la période de FEM-5 qui va de 2010 à 2014, en consultation avec le Groupe consultative technique, le STAP du FEM, les Entités d'exécution du FEM et d'autres parties prenantes.

45. Le transfert de technologies figure dans le projet de stratégie de la cinquième reconstitution des ressources du FEM concernant le domaine d'intervention relatif au changement climatique. Le document de travail relatif à la cinquième reconstitution des ressources du FEM, intitulé "Projet de document de programmation de FEM-5", comprend des idées préliminaires en

vue du transfert de technologies pour FEM-5. On peut consulter à ce sujet, sur le site web du FEM, le document <http://www.thegef.org/uploadedfiles/FEM.R.5.16.pdf>, qui a été présenté à la deuxième réunion sur la cinquième reconstitution des ressources du FEM tenue à Washington les 25 et 26 juin 2009. L'élaboration du Programme stratégique relatif au transfert de technologies par le FEM aura lieu en même temps que celle de la stratégie de FEM-5 et que la conclusion de la cinquième reconstitution des ressources du FEM début 2010.

### **Améliorer l'accès des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et de l'Afrique**

46. En collaboration avec ses Agents et Organismes d'exécution, le Secrétariat du FEM a lancé plusieurs programmes régionaux et plurinationaux pour aider en particulier les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires (PEI), et les pays africains à mobiliser des ressources auprès du FEM et d'autres sources pour financer des projets chez eux. Trois programmes de ce genre méritent une mention particulière: (1) l'Alliance du Pacifique pour la durabilité (PAS) ; (2) le Programme stratégique d'investissement pour la gestion durable des terres en Afrique subsaharienne; et (3) le Programme pour l'Afrique de l'Ouest.

47. Suite à la décision 5/CP.14, le FEM collabore avec ses Entités d'exécution pour améliorer la communication avec les PMA et accroître le nombre de projets soumis à l'agrément de la DG. Il s'emploie également à faciliter l'exécution des éléments restants du programme de travail du Fonds pour les PMA. Le FEM met actuellement la dernière main au guide succinct d'introduction au Fonds pour les PMA. Ce guide a pour but d'améliorer l'accès au Fonds pour les PMA et d'aider les PMA à préparer et élaborer des projets.

#### ***L'Alliance du Pacifique pour la durabilité***

48. Compte tenu des conclusions de la troisième étude sur la performance globale du FEM et des difficultés qu'ont les Pays insulaires océaniques à accéder aux ressources du FEM, ce dernier a lancé le Programme de l'Alliance du Pacifique pour la durabilité (FEM-APD). Ce dernier a pour but de répondre aux difficultés particulières qu'ont les pays insulaires océaniques à accéder aux ressources du FEM.

49. Le FEM-APD comprendra un total de 25 projets avec un financement d'environ 98,8 millions de dollars provenant des domaines d'intervention de la biodiversité, du changement climatique, des eaux internationales et des polluants organiques persistants. Le FEM-APD comprend les quinze pays insulaires océaniques suivants: Îles Cook, Fidji, Kiribati, Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Nauru, Niue, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Samoa, Timor-Leste, Tonga, Tuvalu et Vanuatu. Sur les 25 projets prévus, on comptera sept projets d'adaptation et cinq projets d'atténuation. Les premiers viseront à promouvoir les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie dans les pays participants, tandis que les seconds porteront sur des questions d'adaptation dans divers secteurs, tels que les ressources en eau, la gestion des zones côtières et l'agriculture. Le FEM-APD a été élaboré à la suite de consultations très poussées avec des responsables et des experts des pays insulaires océaniques. À ce jour, 15 projets ont été approuvés dans le cadre de ce programme, avec un financement total du FEM de 64 millions de dollars.

***Programme stratégique d'investissement pour la gestion durable des sols en Afrique subsaharienne***

50. Le Programme stratégique d'investissement pour la gestion durable des sols en Afrique subsaharienne (PSI) constitue une réponse du FEM pour aider les pays d'Afrique subsaharienne à suivre les approches-programme multisectorielles à long terme qui s'imposent pour développer la gestion durable des sols (GDS). Le PSI vise à contribuer directement à l'exécution des programmes nationaux de lutte contre la désertification. Les projets relevant du PSI accorderont une attention particulière aux investissements de gestion durable des sols "à l'épreuve du climat". En juin 2007, le Conseil du FEM a approuvé le cadre programmatique du PSI et un portefeuille d'accompagnement de projet qui devraient être commencés entre 2007 et 2010 et représentent un volume d'investissements du FEM atteignant au total 150 millions de dollars durant FEM-4.

51. La mise en place du cadre du PSI fait suite à une série de consultations conjointes et d'analyses approfondies de l'expérience passée, en particulier des activités menées par le FEM pour lutter contre la dégradation des terres, notamment du soutien apporté au Plan d'action pour l'Initiative l'Environnement du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. De plus, chaque opération PSI est intégrée dans la vision programmatique globale de la GDS d'un pays bénéficiaire par l'intermédiaire de la plateforme TerrAfrica en faveur des partenariats. Le PSI a été lancé en octobre 2005 pour fournir un cadre opérationnel aux partenaires et les aider à mieux unir leurs efforts afin de développer la GDS in Afrique subsaharienne. A ce jour, 39 projets ont été approuvés dans le cadre de ce programme, avec un financement total du FEM de 144 millions de dollars.

***Le Programme pour l'Afrique de l'Ouest***

52. Le Programme pour l'Afrique de l'Ouest est une initiative du FEM qui comprend une composante biodiversité et une composante changement climatique (axée essentiellement sur l'énergie). Ce programme couvre au total 18 pays de la région: Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Tchad et Togo. Le financement indicatif total du FEM pour ce programme s'élève 84,1 millions de dollars, dont 38,8 millions de dollars pour la composante biodiversité et 45,3 millions de dollars pour la composante changement climatique/énergie.

53. Le Programme pour l'Afrique de l'Ouest est le fruit de consultations très poussées avec les ministres et d'autres hauts responsables et experts technique des pays de la région. Une liste de projets prioritaires pour chaque pays a été agréée lors d'une réunion au niveau ministériel tenue à Cotonou (Bénin) en août 2008. Ces projets porteront sur la promotion des technologies à base d'énergie renouvelable pour l'électrification des zones rurales, l'énergie renouvelable pour des services énergétiques modernes, la bioénergie, l'éclairage et les appareils électriques à haut rendement énergétique, ainsi que les technologies et pratiques à rendement énergétique élevé dans l'industrie et les transports urbains. Le Document-cadre du Programme pour l'Afrique de l'Ouest a été approuvé par le Conseil du FEM lors de sa réunion de novembre 2008.

54. Durant la période considérée allant du 1er septembre 2008 au 30 juin 2009, 16 projets ont été soumis aux Entités d'exécution du FEM dans le cadre de la composante changement climatique/énergie du Programme, et 12 ont été approuvés et bénéficient d'un financement total du FEM de 24,7 millions de dollars, dont des concours financiers pour la préparation de projets. D'autres projets relevant de ce programme en sont à un stade de préparation avancé.

## **Encourager les Entités d'exécution à s'acquitter de leurs fonctions et à suivre les directives de la COP**

55. Le FEM collabore étroitement avec ses Entités d'exécution pour les encourager à s'acquitter de leurs fonctions avec un maximum d'efficacité et à suivre les directives données par la Conférence des Parties. Dans ce cadre, des réunions du Groupe d'étude sur l'adaptation et l'atténuation des effets du changement climatique sont organisées régulièrement avec la participation de représentants des Entités d'exécution. De plus, le Secrétariat du FEM organise des réunions avec les coordonnateurs exécutifs des Entités d'exécution du FEM, ainsi que des réunions bilatérales régulières et spéciales entre lui-même et les Entités d'exécution. Ces réunions fournissent le cadre dans lequel les questions concernant l'élaboration, la préparation et l'exécution des projets sont examinées. Le Secrétariat du FEM échange des points de vue et des avis sur les questions opérationnelles avec les Entités d'exécution, et leur fournit des informations en retour et des directives pour faire en sorte qu'elles s'acquittent de leurs fonctions de façon appropriée.

## **Soutien aux communications nationales<sup>5</sup>**

### *État d'avancement des communications nationales*

56. En date de juin 2009, 143 Parties non visées à l'Annexe I ont reçu un financement du FEM pour la préparation de leurs Communications nationales à la CCNUCC. Parmi celles-ci figurent cinq Parties ayant des projets de grande envergure. Durant la période considérée (1er septembre 2008 au 30 juin 2009), six Parties (Kazakhstan, Kirghizistan, ex-République yougoslave de Macédoine, Mauritanie et Ouzbékistan) ont soumis leur deuxième communication nationale à la CCNUCC. L'Argentine avait soumis la sienne en mars 2008 tandis que le Mexique a soumis sa troisième communication nationale en novembre 2006. Pour les détails concernant les différents pays, voir Annexe 3.

57. La majorité des projets de communications nationales sont actuellement en cours d'exécution et à divers stades d'avancement. Cinquante parties devraient avoir achevé un projet de communication nationale d'ici à la fin de 2009, tandis que 32 autres ont signalé qu'un projet de rapport serait achevé en 2010. Sept parties achèveront leurs communications nationales d'ici à 2011 et les 5 autres, d'ici à 2012. Sachant que la soumission des communications nationales à la CCNUCC doit tout d'abord être approuvée par leur gouvernement, les Parties ne communiquent généralement pas de date exacte de soumission.

### *Ateliers et formation dans le cadre du PACN*

58. On a enregistré l'an passé une demande persistante d'aide au Programme d'aide à l'établissement des communications nationales (PACN) à mesure que les deuxièmes communications nationales (DCN) avancent chez la plupart des Parties non visées à l'Annexe I. Le PACN comprenait un soutien portant sur l'organisation d'ateliers sur la préparation des DCN et axé essentiellement sur des évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation au changement climatique ainsi qu'un examen et des observations techniques à l'intention des projets DCN.

59. Deux ateliers régionaux sur les DCN ont été organisés durant la période allant du 1er septembre 2008 au 30 juin 2009. L'atelier de Bangkok à l'intention des pays asiatiques a eu lieu du 9 au 12 septembre 2008 avec la participation de 38 représentants de 14 pays. L'atelier

---

<sup>5</sup> Les informations figurant dans la présente section ont été rassemblées par le PNUD et le PNUE.

d'Amman pour les pays arabes s'est tenu du 24 au 26 février 2009 avec la participation de 16 délégués de 10 pays. Reconnaissant la pertinence croissante des DCN pour les décisions des pays concernant le changement climatique et la politique de développement, ces ateliers avaient pour but de fournir des directives générales et de faciliter le partage d'expériences entre les coordonnateurs nationaux de projets DCN et les équipes techniques sur les questions techniques et de politique générale clés en rapport avec l'établissement des DCN. Dans le cadre des ateliers, des visites de site ont été organisées pour examiner des questions liées aux risques climatiques sur le terrain et les expériences d'adaptation dans les pays hôtes. Grâce à ces visites sur place, les participants ont eu la possibilité d'examiner, à travers des exemples concrets, comment les efforts d'adaptation peuvent être liés au processus de communication nationale pour assurer des liens adéquats avec l'élaboration des politiques.

60. Par ailleurs, un cours de formation à l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation au changement climatique dans la région des Caraïbes a été organisé du 19 au 25 septembre 2008 à Port of Spain (Trinidad-et-Tobago) avec la participation de 26 représentants de 10 pays. La plupart des pays de la région en sont au stade initial de l'évaluation de leur vulnérabilité et de leur adaptation (V&A), ce qui fait que cette formation a permis aux équipes nationales de se familiariser avec les différentes composantes des études V&A, et elle comprenait des exercices pratiques en groupes de travail. Cette formation a aidé les pays à identifier les mesures et les activités qu'impliquent les évaluations V&A. Elle a inclus des discussions sur la portée des travaux, les besoins de données, la participation des principales parties prenantes, l'organisation des équipes de travail et les liens des études V&A avec les processus nationaux de fixation des priorités de développement et de planification. Elle a également identifié des activités complémentaires avec le PACN en vue d'obtenir le complément d'assistance que pourrait nécessiter l'établissement des études nationales.

61. Le PACN organise actuellement à l'intention des pays asiatiques un atelier régional qui doit avoir lieu à Kuala Lumpur du 21 au 23 juillet 2009. Des délégations de 12 pays ont confirmé leur participation avec un total de 32 participants prévus. À mesure que les études V&A des pays avancent, les équipes nationales recensent un certain nombre de problèmes techniques, de contraintes et de leçons apprises. On peut citer notamment la nécessité d'utiliser les scénarios climatiques les plus appropriés pour les évaluations V&A, la façon d'incorporer les variables socioéconomiques et de faire en sorte que leurs conclusions contribuent utilement à l'élaboration de politiques propres à faire face au changement climatique, entre autres choses. De même, en raison des attentes suscitées par les communications nationales des pays augmentent, les équipes nationales identifient des moyens de faciliter les liens indispensables entre leurs études V&A et les priorités nationales de développement. Dans le prolongement de l'atelier PACN sur les Deuxièmes communications nationales pour l'Asie (qui s'est tenu du 8 au 12 septembre 2008 à Bangkok, Thaïlande), cet atelier a pour but d'examiner les questions clés mises en lumière ci-dessus et de faciliter le partage d'expérience entre les équipes nationales et sur les questions techniques et de fond clés liées à l'établissement de leurs évaluations V&A.

***Examen des projets de rapports thématiques à partir des études techniques réalisées dans le cadre des DCN***

62. Le PACN comprenait un examen technique d'environ 14 projets de rapports sur différents domaines thématiques des communications nationales (c'est-à-dire contexte national, inventaires des émissions de GES, scénarios climatiques, évaluations sectorielles V&A et analyse de l'atténuation des effets). Il a fourni pour cela des rétro-informations techniques et des recommandations sur 35 projets de rapports. La plus grande partie de l'examen technique a été effectuée en interne, mais aussi avec l'appui de consultants extérieurs. Cet examen permet aux

pays d'apporter toutes les modifications nécessaires à leurs projets d'études et de corriger les incohérences figurant dans les rapports avant d'établir leurs rapports de communication nationale et de les soumettre au Secrétariat de la CCNUCC. Ils jouent un rôle important pour améliorer les différentes composantes des communications nationales en ce sens que les équipes nationales peuvent tirer parti d'une rétro-information technique indépendante sur leurs projets de rapports.

***Octroi d'une aide technique pour la préparation des communications nationales***

63. Le PACN continue à apporter un soutien en ligne aux pays pour l'établissement de leurs communications nationales. Ce soutien comprend notamment des conseils sur des questions de méthodologie, l'identification de consultants régionaux/internationaux pour l'aide aux pays, la fourniture d'informations et d'exemples pour combler des lacunes bien déterminées et l'organisation d'une assistance ciblée. Il a été répondu à plus de 100 demandes adressées par les pays.

64. Des projets de directives ont été mis au point pour aider les particuliers et les pays à utiliser leurs communications nationales afin de faciliter l'intégration du changement climatique dans la planification du développement national et les processus connexes. Ces directives ont pour but de susciter un débat plus structuré sur la façon dont les communications nationales pourraient servir plus efficacement à identifier des mesures concrètes et des recommandations en vue de faire face au changement climatique dans le contexte des priorités de développement. Les projets de directives seront diffusés auprès des pays pour commentaires et seront examinés le cas échéant dans le cadre d'un certain nombre d'ateliers sous-régionaux.

**Assistance appropriée aux Parties non visées à l'Annexe I pour la formulation et l'élaboration des propositions de projet identifiées dans leurs communications nationales**

65. Par l'intermédiaire de ses Entités d'exécution, le FEM aide les pays à formuler les propositions de projet identifiées dans leurs communications nationales conformément au paragraphe 4 de l'Article 12 de la Convention et au paragraphe 2 de la décision 5/CP.11.

66. Les Entités d'exécution du FEM collaborent avec les pays pour identifier et formuler des propositions de projet. Cette collaboration active vise à faire en sorte que les propositions émanent des pays eux-mêmes et soient cohérentes avec leurs priorités ou leurs programmes tels qu'ils sont énoncés dans leurs communications nationales et d'autres documents sur la stratégie nationale. Par le biais de leurs activités de renforcement des capacités – décrites en détail aux paragraphes suivants- et de communications bilatérales, les Entités d'exécution du FEM aident les pays à formuler et élaborer des propositions.

67. Pour soumettre une proposition quelconque à l'approbation du Conseil, les Entités d'exécution du FEM doivent s'assurer qu'il est conforme aux priorités nationales du pays. Ce dernier confirme qu'il approuve la proposition en adressant une lettre signée par le point focal opérationnel du FEM. Une fois la proposition soumise, le Secrétariat du FEM l'examine en vue de l'approuver et confirme qu'elle est en rapport avec les priorités ou programmes nationaux. Il est bien établi que tous les projets approuvés par le FEM durant la période considérée correspondent explicitement aux priorités nationales, notamment à celles identifiées dans leurs communications nationales.

### **Soutien aux activités de renforcement des capacités conformément à la décision 2/CP.7**

68. Le FEM continue à soutenir un dialogue avec les pays pour assurer la clarté, la transparence et l'opportunité de ses communications avec les Parties à la CCNUCC sur les modifications apportées au programme de réforme du FEM. Celui-ci a financé plusieurs programmes à l'appui d'une exécution efficace et efficiente de la Convention par le biais de l'Initiative pour l'organisation d'ateliers de dialogue national (IDN), du Programme d'aide aux points focaux nationaux, du renforcement des capacités grâce à des rapports d'autoévaluation nationale des capacités à renforcer (ANCR), du renforcement transsectoriel des capacités, ainsi que par l'intermédiaire du Programme de microfinancements.

69. L'objectif global du Programme d'aide aux points focaux nationaux financé par le FEM est de rendre les points focaux nationaux du FEM mieux à même de soutenir et coordonner les activités du FEM dans leurs pays et groupes de pays. D'une façon plus générale, ce programme a fait intervenir une plus large gamme de parties prenantes du FEM, notamment les points focaux nationaux pour la CCNUCC dans certains cas, des organisations de la société civile internationale, le réseau FEM-ONG et les partenaires du FEM.

70. Le CSP comprend trois types d'activités: (i) les Ateliers sous-régionaux pour les points focaux du FEM; (ii) l'espace d'information en ligne; et (iii) l'aide financière directe; les deux premiers éléments sont liés d'une façon générale à la CCNUCC.

#### ***Dialogues nationaux et ateliers sous-régionaux***

71. L'objectif global de l'IDN dans le cadre de FEM-4 est de fournir un appui ciblé et flexible au dialogue mené au niveau des pays entre les diverses parties prenantes et de partager des informations et des expériences débouchant sur une action concernant les questions nationales de FEM, notamment celles qui sont liées à la CCNUCC, en renforçant la fixation des priorités nationales, ainsi que la coordination et les partenariats. L'IDN fait également intervenir une large gamme de ministères et d'organismes officiels, des ONG, des collectivités, des établissements universitaires et des centres de recherche, ainsi que d'autres partenaires et bailleurs de fonds dans les pays.

72. Les ateliers IDN fournissent également aux Entités d'exécution du FEM une occasion unique d'informer les participants des dispositions et des décisions prises par la Conférence des Parties dans l'exercice de leurs obligations dans le cadre du FEM, et d'en savoir plus sur la capacité et les possibilités de faire appel aux services d'experts nationaux pour tous les aspects de l'élaboration et de l'exécution des projets. L'IDN offre une enceinte pour des consultations sur les questions de gestion de l'environnement mondial et de développement national durable dans les pays bénéficiaires de l'aide du FEM. Ces ateliers offrent également aux partenaires du FEM la possibilité de dialoguer avec des parties prenantes clés représentant une large gamme d'intérêts locaux et de domaines de compétence. Au niveau des pays, chaque dialogue national fait l'objet d'une collaboration entre les points focaux nationaux du FEM, son Secrétariat et ses agents d'exécution.

73. Suivant les directives fournies dans la décision 7/CP.13, le FEM a pris toutes sortes de mesures pour continuer à renforcer l'IDN. Durant 2008, d'après les directives provenant du Comité directeur interinstitutionnel, on s'est efforcé de faire en sorte que les dialogues nationaux soient menés de façon coopérative et flexible, et adaptés aux besoins et aux demandes des pays d'une manière stratégique et opportune, conformément aux opportunités et aux défis de FEM-4.

74. Les ateliers sous-régionaux offrent aux points focaux nationaux du FEM une occasion unique de se familiariser avec les politiques et stratégies de financement du FEM et de rencontrer leurs homologues d'autres pays de la région et des partenaires du FEM pour discuter des politiques et des procédures et partager des leçons et des expériences. La conception et le contenu des ateliers sous-régionaux dépendent de l'évolution des besoins et des demandes exprimés par les points focaux du FEM au cours d'ateliers de consultation antérieurs du FEM. Les points marquants ont été des exposés et des discussions sur l'exécution des politiques et stratégies approuvées par le Conseil du FEM en 2007 et 2008, par exemple les domaines d'intervention et les stratégies transsectorielles, les avantages comparatifs des Entités d'exécution, ainsi que le cycle et le format révisés des projets. Parmi les thèmes des ateliers organisés en 2008 et 2009 figuraient également des mises à jour du Dispositif d'allocation des ressources (DAR), la quatrième étude sur la performance globale du FEM (OPS4), les stratégies dans les domaines d'intervention du FEM et les fonds d'adaptation, les outils de gestion et de suivi des connaissances et les ressources à la disposition des points focaux, les leçons et les bonnes pratiques de coordination entre les groupe de pays, et la participation de la société civile au FEM et au Programme de microfinancements.

75. Enfin, il est important de souligner que les Ateliers de dialogue national permettent un fructueux échange de pair à pair d'expérience et de connaissances en ce qui concerne la formulation, l'exécution et le suivi de projets nationaux et régionaux du FEM, la coordination nationale du FEM, l'intégration du FEM dans les plans et priorités nationaux, et la fixation de priorités pour les allocations national dans le cadre du DAR.

76. De septembre 2008 à juin 2009, le FEM et ses organismes partenaires ont organisé au total 11 réunions IDN et ateliers sous-régionaux. Ceux-ci se sont adressés à des pays très divers, notamment aux PMA et aux Petits Etats insulaires en développement. Le Tableau 7 récapitule les dates de ces activités et les endroits où elles ont eu lieu.

**Tableau 7: Récapitulation des dialogues nationaux et des ateliers sous-régionaux**

Date	Activité	Pays/Région
10 au 12 septembre 2008	Dialogue national	Équateur (Quito)
18 et 19 septembre 2008	Atelier sous-régional	Pays insulaires océaniques, petits États insulaires en développement (Auckland, Nouvelle-Zélande)
1er et 2 octobre 2008	Atelier sous-régional	Amérique latine (Mexico, Mexique)
19 et 20 novembre 2008	Dialogue national	Libéria (Monrovia)
24 et 25 novembre 2008	Atelier sous-régional	Moyen-Orient et Afrique du Nord (Casablanca, Maroc)
14 et 15 décembre 2008	Dialogue national	Égypte (Le Caire)
27-29 janvier 2009	Dialogue national	Pakistan (Lahore)
9 au 11 février 2009	Atelier sous-régional	Europe et CEI (Dubrovnik, Croatie)
9 et 10 avril 2009	Atelier sous-régional	Asie (Bangkok, Thaïlande)

19-21 mai 2009	Atelier sous-régional	Afrique orientale et australe (Nairobi, Kenya)
25 et 26 mai 2009	Dialogue national	Turquie (Ankara)
16 et 17 juin 2009	Atelier sous-régional	Caraïbes (Bridgetown, Barbade)
9-11 juillet 2009	Atelier sous-régional	Afrique occidentale et centrale (Accra, Ghana)

77. Le point focal en ligne de l'espace d'information est très utilisé par de nombreux pays. Il fournit aux points focaux et à tous ceux qui s'intéressent aux questions concernant le FEM des informations et des connaissances accessibles en permanence, interactives et mises à jour régulièrement. Cet espace d'information assure un large accès à des informations sur l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à son lien avec la Convention de même qu'aux expériences des pays en ce qui concerne la prise en compte des considérations climatiques dans la planification nationale du développement. Pour en savoir plus sur les divers dialogues nationaux et ateliers sous-régionaux, on peut se rendre sur le site Web du FEM, <http://www.gefcountrysupport.org/>.

#### ***Renforcement des capacités par le biais des ANCR***

78. Les projets d'autoévaluation nationale des capacités ont pour objectif à long terme de renforcer les capacités de base dont les pays ont besoin pour s'acquitter de leurs obligations au titre de la CCNUCC, la CDB et de la CNUCLD. À cette fin, ils visent essentiellement à évaluer les lacunes critiques qui font obstacle aux activités de suivi et de notification des pays dans les domaines d'intervention du FEM. Les ANCR ont également contribué à la formulation de projets de moyenne envergure destinés notamment à renforcer les capacités face au changement climatique et dans d'autres domaines bien déterminés de la gestion globale de l'environnement. Sur un chiffre total de 147 ANCR financées par le FEM, 13 ont été mises en œuvre dans des PMA et 32 dans des petits pays insulaires en développement, et par ailleurs dans les petits États insulaires en développement, et des projets transsectoriels de renforcement des capacités ont été exécutés dans un PMA et trois petits États insulaires en développement.

79. Durant la période considérée, huit projets transsectoriels de renforcement des capacités ont été approuvés en Jamaïque, en Jordanie, au Kirghizistan, en R.P. Lao, aux Philippines, aux Seychelles, au Tadjikistan et en Ouzbékistan, pour un montant total de 3,69 millions de dollars. Ces projets axés sur le développement des capacités techniques et institutionnelles ont pour but d'améliorer l'exécution synergique de la législation, la coordination des politiques multisectorielles et environnementales, le financement destiné à réaliser les objectifs environnementaux globaux, et de permettre à la communauté d'en savoir plus sur les questions transsectorielles concernant l'environnement mondial.

#### ***Renforcement des capacités par le biais du Programme de microfinancements***

80. À travers ses priorités stratégiques, le Programme de microfinancements du FEM est un mécanisme par lequel le FEM contribue à la réalisation de l'objectif global de la CCNUCC au niveau communautaire. Il aide à assurer des avantages globaux en apportant un appui à des projets de proximité concernant le changement climatique. Des concours financiers sont apportés

directement à des organisations de la société civile et à des organisations de proximité compte tenu du rôle clé qu'elles jouent comme ressource et relais pour les problèmes liés au changement climatique. Le Programme de microfinancements appuie des initiatives dans les domaines des énergies renouvelables, de la maîtrise de l'énergie, des projets de transport respectueux de l'environnement et de l'adaptation des populations locales aux changements climatiques.

81. Ces projets constituent également des actions de renforcement des capacités au niveau institutionnel en raison de la nature fortement décentralisée et axée sur la demande de ces projets et de l'utilisation de procédés qui encouragent au maximum la prise en charge des pays et des populations par eux-mêmes. Le Programme de microfinancements du FEM part du principe que la population locale est en mesure de protéger l'environnement lorsqu'elle est organisée pour prendre des mesures, d'exercer un certain contrôle sur l'accès aux ressources naturelles, de déployer les informations et connaissances nécessaires, et d'être convaincue que son bien-être social et économique dépend d'une saine gestion à long terme des ressources naturelles – tous facteurs qui font partie intégrante des projets du Programme de microfinancements.

82. Depuis 1992, le Programme de microfinancements du FEM permet de bien comprendre les stratégies et contextes locaux de subsistance, les défis auxquels sont confrontés les pauvres, leurs efforts, leurs valeurs et leurs buts ainsi que la façon dont ceux-ci sont liés au changement climatique. En vigueur dans 119 pays, le Programme de microfinancements aide à rendre les populations locales mieux à même de participer à l'élaboration des politiques en leur permettant de faire et d'exprimer des choix et de les transformer en actions et en résultats propres à lutter contre le changement climatique. En s'appuyant sur ces efforts, les projets mettent en place des mécanismes concrets de participation des citoyens au niveau local, ce qui rend les communautés mieux à même de s'attaquer aux problèmes concernant la collectivité et de renforcer la volonté de mobilisation de la base. Le Programme de microfinancements a ainsi mis au point au niveau local des modèles et des approches qui ont permis d'éliminer les obstacles à la promotion des énergies renouvelables, de la maîtrise de l'énergie, des transports respectueux de l'environnement et de l'adaptation des populations au changement climatique. On a également mis au point des modèles/approches comme des mécanismes de marché ciblés, des modalités de financement novatrices, des partenariats ouverts à tous, la mobilisation d'un capital social avec des ressources financières et techniques, la sensibilisation et le renforcement des capacités, qui sont adaptés à la situation locale et à celle des populations. On a vu ainsi se former dans les projets du Programme de microfinancements de nombreux pays des réseaux de parties prenantes locales capables d'exécuter des projets en rapport avec le changement climatique et également de partager les leçons apprises ainsi que des modèles novateurs et des approches nouvelles.

83. Malgré le montant généralement limité (à 50 000 dollars) des concours financiers accordés pour l'exécution d'activités de proximité pour faire face au changement climatique, l'expérience a montré que de nombreux projets du Programme de microfinancements avaient aidé à façonner des politiques nationales. Bien que les projets soient essentiellement conçus pour appuyer des activités contribuant à la lutte contre le changement climatique, ils ont également pour but d'obtenir une intégration et une intensification des efforts en ce qui concerne la politique à suivre car l'action communautaire constitue le meilleur point de départ pour cela et pour élaborer des réponses appropriées à l'échelon national. Les projets du Programme de cofinancements du FEM jouent en eux-mêmes un rôle clé en renforçant les capacités des bénéficiaires des financements et d'autres parties prenantes locales pour lier les bonnes pratiques et les leçons apprises aux processus plus généraux d'élaboration des politiques. En rendant les parties prenantes locales mieux à même de mettre au point des produits de promotion du savoir destinés à une diffusion plus large, et d'établir des liens avec des réseaux internationaux et des organismes bailleurs de fonds, les communautés et les organisations de la société civile qui sont

leurs partenaires locaux sont en mesure de participer aux aussi efficacement à la gouvernance mondiale du changement climatique.

84. Entre septembre 2008 et juin 2009, le Programme de microfinancements a soutenu plus de 220 projets dans le domaine d'intervention du changement climatique, ce qui a représenté quelque 7,5 millions de dollars de concours financiers du FEM complétés par 4,4 millions de dollars de cofinancement en liquide et en nature.

#### ***Séminaires de familiarisation avec le FEM***

85. Le Programme d'aide aux pays pour le projet relatif aux points focaux prévoit qu'en moyenne, six points focaux nouvellement désignés seront invités chaque année à participer aux séminaires de familiarisation avec le FEM. Cela a été fait et les séminaires ont également été suivis par des représentants des Entités d'exécution. Le dixième séminaire de familiarisation avec le FEM a eu lieu à Washington du 30 septembre au 2 octobre 2008. Il s'est révélé très utile en ce sens qu'il a permis à la fois aux points focaux du FEM nouvellement désignés et aux représentants des Entités d'exécution de mieux comprendre tous les aspects des travaux du FEM et des partenariats.

86. Il est devenu évident que d'autres parties prenantes, en particulier les points focaux pour la Convention, nécessitent également ce type de formation pour pouvoir assumer leurs responsabilités. C'est la raison pour laquelle le Secrétariat a proposé que des séminaires spéciaux soient organisés à l'intention de publics plus larges. Le dernier séminaire de trois jours de familiarisation avec le FEM qui a eu lieu à Washington du 28 au 30 avril 2009 a été suivi par des points focaux et des négociateurs spécialistes du changement climatique, de nouveaux points focaux du FEM et des représentants des Entités d'exécution du FEM. L'ordre du jour de ce séminaire a porté sur les stratégies, programmes, politiques et procédures du FEM. Des détails sur les rôles, les politiques et les procédures ont été fournis pour répondre aux préoccupations et questions précises des participants. Ce séminaire a permis d'établir un nouveau canal de communication entre le Secrétariat et les points focaux pour la Convention, ce qui a contribué à instaurer un climat de confiance et de compréhension mutuelles.

#### **Activités d'évaluation du FEM**

87. Le Bureau de l'évaluation du FEM a présenté au Conseil durant la période considérée le Rapport annuel 2008 sur la performance et les rapports annuels 2009 d'évaluation des portefeuilles des pays. Le Bureau a également examiné les activités qui ont fait suite à Conférence internationale sur l'évaluation du changement climatique et le développement tenue en mai 2008 en Égypte. En ce qui concerne les travaux en cours, la quatrième étude sur la performance globale devrait être terminée en septembre 2009.

#### ***Rapport annuel de l'examen des portefeuilles-pays (2009)***

88. Le Bureau de l'évaluation a procédé à l'examen du portefeuille de deux pays du Moyen-Orient entre septembre 2008 et mars 2009, à savoir l'Égypte et la Syrie. Les conclusions de ces examens et de celle du portefeuille du Cameroun ont été résumées dans le Rapport annuel 2009 d'examen des portefeuilles-pays présenté par le Bureau au Conseil du FEM en juin 2009. Les examens du portefeuille des différents pays ainsi que les rapports de synthèse annuels ont été placés sur le site web du Bureau de l'évaluation ([www.gefeo.org](http://www.gefeo.org)).

89. Le FEM a aidé le Cameroun à effectuer des inventaires des émissions de gaz à effet de serre et à élaborer sa première communication nationale à la CCNUCC. Le financement du FEM au titre du changement climatique a également joué un rôle de catalyseur en permettant d'acquérir de nouvelles connaissances sur les données de référence à retenir pour les zones en lisière de forêt et il a transformé la façon dont les décideurs appréhendent les facteurs déterminant l'utilisation des terres à l'interface de la forêt et de l'agriculture (par exemple la culture sur brûlis) dans les zones tropicales humides.

90. En Égypte, le soutien du FEM dans le domaine du changement climatique a donné des résultats, en particulier du point de vue de la maîtrise de l'énergie. En outre, des projets d'adaptation ont été récemment entrepris dans ce pays. Le soutien du FEM à des activités habilitantes a contribué à institutionnaliser la question du changement climatique au sein du Gouvernement et à lui accorder un rang plus élevé dans l'ordre du jour national. De plus, le gouvernement établit actuellement une Stratégie nationale d'amélioration du rendement énergétique en Égypte. L'examen a révélé que la question de la maîtrise de l'énergie est bien en voie d'intégration.

91. En Syrie, le soutien du FEM a influé sur la législation nationale relative aux rendements énergétiques, ce qui pourrait avoir des effets durables. Le FEM a apporté son concours à l'élaboration de deux lois relatives à la maîtrise de l'énergie et présenté des systèmes de gestion du rendement énergétique et de la maintenance, qui ont été appliqués à un certain nombre de centrales électriques de tout le pays.

### ***Rapport annuel 2008 de la performance du FEM***

92. Le rapport annuel de la performance du FEM (2008) présenté au Conseil en juin 2009 traite des aspects suivants de la performance des projets achevés dans le domaine du changement climatique.

93. Les notes données par le Bureau de l'évaluation du FEM sont fonction d'une évaluation du degré de réalisation des résultats escomptés des projets achevés. Sur les 49 projets relatifs au changement climatique qui ont été notés et dans lesquels le FEM a investi 242 millions de dollars, 84 pour cent ont été jugés satisfaisants – c'est-à-dire au moins moyennement satisfaisants. Quatre-vingts pour cent du montant investi par le FEM dans des projets relatifs au changement climatique l'ont été dans des projets jugés satisfaisants à des degrés divers.

94. Dans le cas des 53 projets pour lesquels on dispose de données sur la matérialisation d'un cofinancement, le FEM a investi 293 millions de dollars, et un cofinancement de 1,812 milliard de dollars – soit 6,2 dollars pour chaque dollar investi par le FEM – aurait été obtenu.

95. Sur les 51 projets concernant le changement climatique pour lesquels des rapports finaux d'évaluation ont été soumis depuis l'exercice 2005, on dispose de données sur les retards d'achèvement pour 46. En moyenne, ces retards ont été de 22 mois – à savoir 27 mois pour les grands projets et 14 mois pour les projets de taille moyenne. Le retard moyen pour l'achèvement des projets concernant le changement climatique est de 18 mois pour les premiers et de 10 mois pour les seconds. Il ne semble pas y avoir de rapport entre les retards dans l'achèvement des projets et les notes attribuées à ces derniers.

96. Le Bureau de l'évaluation du FEM a effectué un bilan des modalités de suivi-évaluation de la qualité des modalités de suivi et d'évaluation retenues au début des projets dans le cadre des Rapports annuels de la performance du FEM 2005 et 2008. Respectivement 76 et 88 % des

projets examinés concernant le changement climatique répondent aux impératifs de suivi-évaluation au moment de l'agrément de la DG.

97. Le Bureau de l'évaluation du FEM vérifie depuis le Rapport annuel de 2004 la qualité des rapports d'évaluation finale des projets achevés et à ce jour, des notes satisfaisantes ont été attribuées à 85 % des 59 projets concernant les changements climatiques.

***Suites données à la Conférence d'Alexandrie sur l'évaluation du changement climatique et le développement***

98. En février 2009, le Bureau de l'évaluation a soumis des informations à l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre de la CCNUCC à la demande de Parties, d'OIG et d'ONG qui souhaitaient "faire connaître le 16 février 2009 au plus tard leur expérience et les leçons apprises, en particulier, concernant l'utilisation d'indicateurs de performance pour suivre et évaluer le renforcement des capacités au niveau national et global." Cela concernait la Conférence internationale sur le changement climatique et le développement, qui a été organisée par le Bureau de l'évaluation du FEM et plusieurs partenaires internationaux en mai 2008 à la Bibliotheca Alexandrina, en Égypte.

99. L'une des questions les plus critiques qui a été soulevée est celle du partage des connaissances et de l'établissement de réseaux régionaux. De sérieuses difficultés sont apparues pour ouvrir la voie à un partage des résultats et à l'élaboration des meilleures pratiques de suivi et d'évaluation. On s'est intéressé à des mesures de suivi et à des mesures propres à répondre au désir d'intensifier la collaboration régionale et internationale. Le Bureau de l'évaluation continue en conséquence à mettre à jour et améliorer le registre électronique actuel d'évaluations du changement climatique, et crée une communauté virtuelle de pratiques qui offrira un cadre pour des discussions et une plate-forme potentielle pour partager des informations et exprimer des réactions. Également en juillet 2009, le Bureau publiera un volume de documents de conférence témoignant de la profondeur et de la portée des disciplines et des conclusions des travaux de la conférence.

**Vers la cinquième reconstitution des ressources du FEM**

100. La période de la cinquième reconstitution des ressources du FEM (FEM-5) devrait couvrir les opérations et activités du FEM pour les quatre exercices allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2014. Pour que le FEM puisse collaborer avec les pays bénéficiaires sans interruption de la programmation, les ressources de FEM-5 doivent être annoncées et mises à disposition d'ici à juillet 2010. Pour permettre au FEM d'atteindre cet objectif, les discussions relatives à la cinquième reconstitution des ressources ont commencé en novembre 2008 par une réunion de planification qui doit être suivie de quatre réunions en 2009 et au début de 2010. Ce processus s'achèvera probablement au début de 2010 et sera suivi de l'Assemblée du FEM qui doit se tenir en mai 2010.

101. Les négociations relatives à la cinquième reconstitution des ressources du FEM sont en cours à un moment d'une importance critique pour la CCNUCC du fait que le calendrier coïncide parfaitement avec celui des négociations en cours en vue d'un cadre d'action pour l'après-2012, et pendant que l'on met en place de nouveaux mécanismes de financement intérimaires pour renforcer le soutien international en faveur de l'atténuation des effets du changement climatique et de l'adaptation à celui-ci dans les pays en développement et les pays émergents. Le Secrétariat du FEM veillera à ce que l'avancement des négociations de la CCNUCC et les directives données au cours des dernières années soient dûment portés à l'attention des Participants à la réunion sur

la reconstitution des ressources FEM durant les discussions à ce sujet. Le Secrétariat du FEM a fait savoir, à titre informel, aux participants à la quatorzième Conférence des Parties à la CCNUCC et à la treizième session de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre de la CCNUCC où en étaient les discussions sur la reconstitution des ressources du FEM. Celui-ci les tiendra régulièrement au courant.

102. Durant la période considérée, une réunion de planification en vue de la reconstitution des ressources s'est tenue à Washington le 14 novembre 2008, et elle a été suivie d'une première réunion à Paris les 17 et 18 mars 2009, puis d'une seconde à Washington les 25 et 26 juin. Lors de la réunion de planification, les participants se sont mis d'accord sur un calendrier prévoyant quatre réunions, et sur la documentation connexe pour les négociations relatives à la reconstitution des ressources. À la première réunion, les participants ont examiné la situation financière du FEM, d'éventuels instruments novateurs pour accroître les financements destinés à FEM-5, et le futur positionnement stratégique du FEM. Ils ont également décidé d'examiner lors de réunions ultérieures les moyens de renforcer l'engagement du FEM avec le secteur privé. À la seconde réunion, les participants ont notamment examiné les documents suivants: (i) un projet de document de programmation définissant des stratégies dans les différents domaines d'intervention; (ii) des projets de réformes des politiques, des institutions et de la gouvernance pendant la période de FEM-5; et (iii) d'éventuelles options propres à protéger davantage la Caisse du FEM des fluctuations du marché et des taux de change. Lors de cette réunion, les participants ont également approuvé la participation de représentants de pays bénéficiaires non bailleurs de fonds et du réseau FEM-ONG aux réunions sur la reconstitution des ressources.

103. Un élément fondamental de la série de réformes du FEM proposée par le Secrétariat du FEM consiste à faire en sorte que le FEM réponde mieux aux besoins et aux priorités des pays bénéficiaires. Cet ensemble de réformes comprend plusieurs éléments, consistant notamment à (i) mieux adapter la programmation du FEM aux besoins et aux stratégies des pays, en particulier en leur fournissant des ressources pour les aider à établir, de leur propre initiative, des plans nationaux d'activité FEM; (ii) raccourcir encore davantage le cycle des projets du FEM, (iii) envisage un accès des entités qualifiées plus large aux ressources du FEM, notamment par un guichet pilote d'accès direct et (iv) mettre en place un nouveau système d'allocation des ressources qui sera plus flexible et assurera à tous les pays bénéficiaires une meilleure prévisibilité des financements.

#### ***Principes directeurs de la stratégie de FEM-5 relative à l'atténuation des effets du changement climatique***

104. L'élaboration de la stratégie du FEM-5 dans le domaine d'intervention « changements climatiques » s'inspirera de l'expérience passée et de trois principes: (i) conformité avec les directives reçues au titre de la Convention; (ii) prise en compte du contexte national des pays bénéficiaires; et (iii) rapport coût-efficacité de l'obtention d'effets positifs sur l'environnement mondial. FEM-5 s'efforcera de modifier profondément la situation en aidant les pays bénéficiaires du FEM à passer à un mode développement économisant le carbone en renforçant les capacités, en transformant le marché des technologies écologiquement rationnelles et du climat et en investissant dans ces technologies.

105. Suite aux décisions prises lors de la Conférence des Parties à la CCNUCC, des directives ont été données au FEM, en particulier dans les domaines du développement et du transfert des technologies écologiquement rationnelles, de l'utilisation des terres et du changement d'affectation des terres. Lors de sa quatorzième session, la Conférence des parties a bien accueilli le programme de transfert de technologies présenté par le FEM et dans lequel elle a vu un pas

vers un accroissement du niveau des investissements consacrés au transfert de technologies aux pays en développement, et elle a demandé au FEM d'envisager l'exécution à long terme du Programme stratégique relative au transfert de technologies. En ce qui concerne l'utilisation des terres et le changement d'affectation des terres, la Conférence des parties, réunie en douzième session, avait demandé au FEM d'examiner des options en vue d'entreprendre des projets en la matière dans le cadre du domaine d'intervention concernant le changement climatique, en s'inspirant de l'expérience passée. De plus, le Plan d'action de Bali a mis en lumière de nouvelles questions telles que les actions appropriées mesurables, notifiables et vérifiables d'atténuation des effets prises par les pays en développement dans le contexte du développement durable, soutenues et facilitées par la technologie, des financements et le renforcement des capacités.

106. La stratégie de FEM-5 en matière de changement climatique fait encore l'objet d'un débat entre les participants à la réunion sur la reconstitution des ressources, et elle sera fixée pour l'essentiel en fonction des directives qui émaneront de la quinzième session de la Conférence des Parties. Le projet de stratégie actuel présenté aux participants propose d'accroître la part des ressources du FEM affectée au changement climatique et de promouvoir un large portefeuille de technologies écologiquement rationnelles et sans incidence sur le climat pour assurer de fortes réductions des émissions de GES dans les pays bénéficiaires du FEM, selon le contexte propre à chacun d'eux. Ce portefeuille comprendrait des technologies qui en sont à divers stades de développement dans la chaîne de l'innovation et mettrait l'accent sur les stades de la démonstration sur le marché, du déploiement et de la diffusion. Le soutien du FEM combinerait des interventions au niveau des percées technologiques et de l'entraînement par le marché. Enfin, un processus de planification nationale volontaire serait engagé pour aider les pays à identifier les domaines devant faire l'objet d'un appui du FEM en priorité conformément aux objectifs de développement des pays et à leur politique et à leurs stratégies face au changement climatique. Il est également proposé que le FEM continue à apporter son appui à des programmes et projets qui susciteront de fortes réductions des émissions de gaz à effet de serre et en particulier dans les petits relativement petits et à faible revenu, renforce son soutien à l'investissement et au renforcement des capacités institutionnelles et double d'efforts pour aider ces pays à accéder à des sources modernes d'énergie renouvelable. Parallèlement, l'innovation technologique et le transfert de technologie seront encouragés dans tous les pays admissibles à l'aide du FEM.

#### ***Principes directeurs relatifs à la stratégie de FEM-5 d'adaptation au changement climatique***

107. En ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, le rôle du FEM a été récemment renforcé par les facteurs suivants: les preuves scientifiques des effets du changement font l'objet d'un degré sans précédent de consensus et de prise de conscience au niveau international; la demande de financement de la part des pays en développement pour s'adapter aux effets du changement climatique connaît une croissance exponentielle, de même que les coûts estimatifs d'adaptation; et la CCNUCC a donné au FEM des directives claires sur l'adaptation, soulignant la responsabilité qu'il a d'aider les pays en développement à atteindre les objectifs de la Convention.

108. Le Fonds spécial pour les changements climatiques et le Fonds pour les pays les moins avancés sont actuellement les seuls fonds existants dont le mandat a été défini dans le cadre de la Convention sur les changements climatiques. Un financement nouveau et additionnel est nécessaire et une approche différente du développement s'impose, pour que celui-ci ne soit pas affecté par le climat.

109. Le FEM gère actuellement le Fonds spécial et le Fonds pour les PMA dans le cadre de la Convention sur les changements climatiques, en plus des opérations de type classique qu'il mène dans le cadre de son Fonds fiduciaire. Pour éviter des doubles emplois, il est proposé d'acheminer tous les financements destinés à des mesures d'adaptation via le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial, tout en s'employant parallèlement à continuer de faire une place accrue à la résistance au climat dans le portefeuille du FEM. Le mandat du Fonds spécial est suffisamment large pour incorporer la catégorie de projets qui étaient financés jusqu'à maintenant dans le cadre du priorité stratégique « adaptation ».

110. Enfin, conformément aux directives reçues au titre de la Convention, la capacité de réaction aux besoins des pays en développement – notamment la prévisibilité des ressources – et un engagement dans le sens de la complémentarité et d'une maximisation des fonds et ressources gérés par le FEM, la stratégie proposée du FEM inclut une demande visant à renforcer le Fonds pour les pays les moins avancés et le Fonds spécial pour les changements climatiques.